
LA REVITALISATION LINGUISTIQUE 2.0 :
LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
DANS LES PROJETS DE REVITALISATION DES LANGUES
AUTOCHTONES AU CANADA

Zoé Spry

Université d'Ottawa
École de développement international et mondialisation
Soumission de l'ébauche du mémoire
14 juillet 2017



uOttawa

Résumé

Depuis les années 1990, la revitalisation linguistique est présentée comme moyen de combattre la lente disparition des langues autochtones et minoritaires à travers le monde. Au même moment, l'ère des technologies de l'information et des communications a fait un élan important, permettant le développement de nouveaux outils de préservation et de promotion des langues. Les communautés autochtones au Canada ont profité de ces nouveaux outils technologiques afin de développer des projets de revitalisation innovateurs, tels que le site *eastcree.org* (2001) et *First Voices* (2004), permettant de rendre plus accessibles les ressources linguistiques et didactiques. Aujourd'hui, le climat politique canadien semble plus favorable que jamais à la revitalisation des langues autochtones; un changement d'attitude qui suit la publication en 2015 du Rapport de la Commission de vérité et réconciliation qui a émis plusieurs recommandations touchant les langues autochtones. En 2017, le gouvernement du Canada a accru son appui financier aux projets de préservation des langues autochtones au travers de l'Initiative des langues autochtones et pourrait bientôt adopter une première disposition législative fédérale pour la protection des langues autochtones. Ce mémoire présente les présupposées et les approches proposées pour la revitalisation des langues, la conceptualisation des projets par le moyen des technologies de l'information et tente de tirer des enseignements pour l'étude de la revitalisation et la transmission intergénérationnelle au Canada. Les projets du site *eastcree.org*, menés dans la région de la baie James au Québec, et *First Voices*, menés dans les communautés de langue tagish au Yukon et en Colombie-Britannique, représentent de grands efforts pour que les communautés impliquées puissent s'approprier l'outil développé, dans les deux cas, soit une base de données de ressources linguistiques, serve la communauté. Le manque de financement pour les projets linguistiques ainsi que la crainte de plusieurs communautés autochtones de voir leurs ressources linguistiques être appropriées par d'autres groupes font en sorte que les ressources de revitalisation linguistique sont inégales d'une communauté à l'autre. Ces défis démontrent qu'un exercice de planification stratégique des ressources linguistiques en ligne est de mise pour prévenir la disparition de leurs langues.

Mots-clés : revitalisation linguistique, langues autochtones, technologies de l'information, préservation de la langue, langues menacées

Table des matières

RÉSUMÉ	2
LISTE DE SIGLES, ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	4
INTRODUCTION	5
MÉTHODOLOGIE.....	8
CONTRIBUTION ET LIMITES.....	8
LES LANGUES AUTOCHTONES AU CANADA	9
CHIFFRES ET TENDANCES.....	9
STATUT DES LANGUES AUTOCHTONES.....	11
<i>Au palier fédéral</i>	11
<i>Dans les provinces</i>	14
LES FACTEURS AFFECTANT LA TRANSMISSION INTERGÉNÉRATIONNELLE.....	16
<i>L'environnement social</i>	17
<i>Les politiques assimilatrices</i>	18
<i>Idéologies linguistiques et attitudes à l'égard des langues autochtones</i>	19
DÉBATS SUR LA REVITALISATION LINGUISTIQUE	21
REVITALISATION LINGUISTIQUE, MAINTIEN OU RENAISSANCE DES LANGUES MENACÉES?.....	21
LE RÔLE DES INSTITUTIONS SCOLAIRES.....	23
COMMENT MESURER DE LA VITALITÉ OU LA MULTIPLICATION DES TYPOLOGIES.....	25
MODÈLES DE REVITALISATION.....	29
LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION : UN OUTIL DE REVITALISATION	32
TECHNOLOGIE ET AUTOCHTONIE.....	32
AVANTAGES.....	36
<i>Production et distribution de matériels linguistiques</i>	36
<i>Appui pédagogique</i>	37
<i>Transformation des attitudes envers la langue</i>	37
<i>Renforcement de la communauté</i>	38
DÉFIS DE L'UTILISATION DES TIC À DES FINS DE PRÉSERVATION DE LA LANGUE.....	38
<i>Motivation et accessibilité des matériels</i>	38
<i>La disponibilité de la technologie dans les communautés autochtones isolées</i>	39
<i>Appropriation culturelle et contrôle des accès</i>	40
<i>La domination de l'écriture</i>	41
DEUX EXEMPLES DE PROJETS AU CANADA.....	42
<i>eastcree.org</i>	42
<i>FirstVoices</i>	43
ANALYSE	45
CONCLUSION	49
BIBLIOGRAPHIE	54

Liste de sigles, acronymes et abréviations

TIC : Technologie de l'information et des communications

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Introduction

Au Canada, seules trois langues autochtones, soit la langue crie, l'oïjibwa et l'inuktitut, sur une soixantaine sont jugées relativement viables (Norris 2004 : 3; Kirkness 1998 : 97). La proportion d'autochtones parlant une langue autochtone diminue graduellement alors que les taux de transferts linguistiques augmentent (Affaires autochtones et du Nord Canada 2013). Ces données préoccupantes sont le résultat de plusieurs facteurs, dont les politiques assimilatrices mis en place par le gouvernement fédéral canadien au cours du XX^e siècle.

Depuis la publication du *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones* en 1996 et du *Rapport final de la Commission de vérité et réconciliation* en 2015, les gouvernements canadiens reconnaissent de plus en plus le tort qu'ils ont causé aux communautés autochtones en minant la transmission culturelle et linguistique de la culture autochtone. Ces rapports pressent d'ailleurs le gouvernement à appuyer les projets autochtones de revitalisation linguistique et culturelle (Lecompte, 2017). Pour sa part, le gouvernement a créé l'Initiative des langues autochtones en 1998 et s'engage à l'époque à investir 5 millions de dollars par année dans la promotion, la préservation et l'enrichissement des langues autochtones (Affaires autochtones et du Nord Canada, 2016). Cette initiative existe toujours et le budget de 2017 annonçait un investissement de 89,9 millions de dollars sur une période de trois ans (Canada, ministère des Finances : 191). Le projet de loi S-212, la *Loi visant la promotion des langues autochtones du Canada ainsi que la reconnaissance et le respect des droits linguistiques autochtones*, mis de l'avant par le sénateur Serge Joyal (LeCompte 2017), et l'annonce récente par la ministre du Patrimoine canadien, l'honorable Mélanie Joly, de l'élaboration d'une loi visant la préservation, la protection et la revitalisation des langues des peuples autochtones du

Canada (Patrimoine canadien 2017) témoignent aussi de la volonté du gouvernement de réparer les tords des politiques passées.

Déjà en 1996, le *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones* révélait un regain d'intérêt parmi les autochtones pour leurs langues et traditions. Malgré les transferts linguistiques, le nombre d'autochtones choisissant d'apprendre une langue autochtone comme langue seconde augmente et de plus en plus de jeunes autochtones reconnaissent l'importance pour leur identité et leur culture de préserver leurs langues (Norris 2004 : 4). Cet intérêt émergeant au sein des communautés autochtones, accompagné d'un certain appui institutionnel envers les langues autochtones laisse présager un climat favorable à la revitalisation de ces langues.

De plus, depuis les années 1990, les technologies de l'information ont beaucoup évolué et plusieurs auteurs de la revitalisation suggèrent que les récentes innovations technologiques offrent de nouvelles avenues pour favoriser la préservation, la promotion et la revitalisation des langues (Kitchenham 2003). Il n'a jamais été aussi pertinent de stocker du matériel pédagogique, de produire et de reproduire du contenu linguistique et culturel et de le distribuer. Les communautés autochtones et ses membres ne sont plus aussi isolés; la distance et l'isolement n'empêchant plus la communication (Burri 2010). Au départ, ces innovations ont semblé menacer les langues autochtones et les langues minoritaires, puisque l'anglais dominait les nouveaux domaines d'utilisation créés par la technologie et pouvait plus facilement étendre son influence à une échelle globale. Les technologies de l'information et des communications (TIC) facilitant la reproduction et la distribution de contenu ont aussi éveillé la peur chez les communautés autochtones de perdre le contrôle des ressources culturelles et linguistiques, ce qui les rend parfois hésitantes à appuyer des projets de revitalisation basés sur la technologie (Bernier 2001; Burri 2010). Cependant, les TIC peuvent être utilisées et sont utilisées par les

communautés autochtones afin de se doter d'une voix et de contrôler la représentation qui est faite de leur langue et de leur culture (Kitchenham 2003 : 355).

La mise en place de projets de revitalisation des langues autochtones au Canada grâce à ces technologies représente une initiative qui mérite une attention particulière. Le gouvernement fédéral a financé plusieurs projets de revitalisation s'appuyant sur les nouvelles technologies dans le cadre de l'Initiative des langues autochtones dans les dernières années, tels que *Talking with Technology* et *Singuistics*. En 2010, un montant de 44 000 dollars a été octroyé à la U'mista Cultural Society à Albert Bay, en Colombie-Britannique, pour appuyer le projet *Talking with Technology*. Ce projet visait à développer une série d'enregistrements audio et visuels en langue kwak'wala sur des activités culturelles et traditionnelles dans le but de créer du nouveau matériel didactique (Patrimoine Canada, 2010). Le gouvernement fédéral a aussi octroyé 82 859 dollars à la Pinnguaq Association pour l'expansion de son application mobile *Singuistics*, qui visait à faire découvrir l'inuktitut par l'entremise de chansons, images et leçons de langue, afin d'y ajouter la langue crie, l'ojibwé, le déné et le micmaque (Patrimoine Canada 2014). Étant donné la volonté du gouvernement canadien d'encourager la revitalisation des langues autochtones, il nous paraît important de comprendre le potentiel de ce type de projet en vue de voir leur capacité à répondre aux attentes des différentes parties prenantes.

Ce travail de recherche s'intéresse ainsi à la question générale de la revitalisation des langues autochtones au Canada. Il porte aussi une attention particulière à la question de l'utilisation des TIC pour accroître la transmission intergénérationnelle de la langue en milieu autochtone. Il tentera de répondre aux questions suivantes : quel est l'état du débat sur la revitalisation des langues autochtones? Quelles sont les raisons motivant le choix des TIC dans les projets de revitalisation des langues autochtones au Canada afin d'accroître la transmission intergénérationnelle?

Méthodologie

L'étude des questions relativement à la revitalisation des langues autochtones sera réalisée à partir de sources secondaires puisées dans la littérature existante. Nous présenterons les principaux ouvrages scientifiques, incluant des articles et des livres, portant sur les théories sur la revitalisation des langues, la vitalité, le maintien et la protection des langues autochtones, et sur l'utilisation des TIC dans les projets de revitalisation. Des publications gouvernementales, notamment de Statistique Canada et des Affaires autochtones et du Nord Canada seront aussi consultées afin d'obtenir des données sur les langues autochtones et leurs locuteurs. Les ouvrages seront sélectionnés en fonction de leur pertinence pour le sujet de recherche et la renommée des auteurs ou de l'ouvrage dans le domaine.

Ainsi, nous souhaitons faire ressortir les présupposées et approches proposées pour la revitalisation des langues, la conceptualisation des projets par le moyen des technologies de l'information et tenter de tirer des enseignements pour l'étude de la revitalisation et la transmission intergénérationnelle. Nous verrons comment les écrits définissent la notion de revitalisation et proposent des modèles pour la revitalisation des langues autochtones. Nous voulons aussi mieux comprendre pourquoi le choix des TIC a semblé approprié pour favoriser la revitalisation. Enfin, nous proposerons une analyse des écrits afin de préciser comment ils permettent de faire avancer la réflexion sur les questions à l'étude.

Contribution et limites

Si la revitalisation des langues autochtones et l'utilisation des TIC à des fins de revitalisation ne sont pas des sujets de recherche nouveaux, il existe peu d'ouvrages portant spécifiquement sur la revitalisation des langues autochtones au Canada, et encore moins qui traite de la technologie. Le sujet est cependant d'actualité puisque le gouvernement du Canada

s'engage plus que jamais dans la protection des langues autochtones par l'entremise de programmes de financement (Canada, ministère des Finances 2017) et l'élaboration de nouvelles politiques (LeCompte 2017; Patrimoine Canada 2017). Ce travail vise donc à répertorier les ouvrages existants sur le sujet et à alimenter la réflexion sur l'utilisation des TIC dans les projets de revitalisation linguistique dans le contexte des communautés autochtones au Canada.

Puisque ce travail s'appuie largement sur les analyses d'autres auteurs, ce travail est limité aux données qui existent déjà. Comme les TIC évoluent à un rythme exponentiel, les écrits à leur sujet deviennent rapidement désuets. Si les ouvrages consultés sont relativement récents, ces derniers datent tout de même de quelques années, ne reflétant ainsi pas toutes les avancées qui peuvent avoir été réalisées depuis ni leur impact sur les communautés de langues autochtones.

Les langues autochtones au Canada

Chiffres et tendances

Il importe de tracer un portrait de la situation des langues autochtones parlées au Canada. Selon le recensement de Statistique Canada, en 2011, une grande diversité de langues autochtones distinctes existe au Canada. Statistique Canada en compte environ une soixantaine, soit 11 familles linguistiques différentes ainsi que de nombreux dialectes (Kirkness 1998 : 93). Mentionnons huit langues qui sont déjà éteintes, 13 qui sont presque disparues et 26 qui sont menacées d'extinction (Kirkness 1998 : 95; Tsunoda 2005 : 24). Seules trois langues autochtones sont jugées viables, c'est-à-dire qu'elles ont des populations de locuteurs suffisamment larges pour survivre jusqu'au prochain siècle. Ces langues sont le cri (96 700 locuteurs), l'inuktitut (37 000 locuteurs), et l'ojobway (25 100 locuteurs) (Darnell 2004 : 88; Kirkness 1998 : 97; Affaires autochtones et du Nord Canada 2013).

Les données montrent que ces dernières décennies, le nombre de personnes ayant pour langue maternelle une langue autochtone ou capable de soutenir une conversation dans une langue autochtone est à la baisse (Affaires autochtones et du Nord Canada 2013; Norris 2004 : 2; Kirkness 1998 : 95). Cette diminution est encore plus importante dans les régions urbaines. En 1996, 52 % des Indiens inscrits dans les réserves et 67 % des Inuit ont reporté avoir une langue autochtone comme langue maternelle, alors que c'était le cas seulement de 18 % des Indiens inscrits hors réserve, 6 % des Indiens non inscrits et 7 % des Métis (Norris 2004 : 6). Parmi les Autochtones ayant déclaré une langue autochtone comme langue maternelle, près de 7 % ont rapporté avoir perdu la capacité de soutenir une conversation dans cette langue (Langlois 2013 : 6).

L'enquête nationale des ménages de 2011 a révélé que 240 815 personnes au Canada possèdent des connaissances d'une langue autochtone (Langlois 2013). Parmi elles, on retrouve 191 010 membres des Premières Nations, 11 255 Métis, 37 830 Inuit et 4 305 personnes non autochtones (cité dans Langlois 2013 : 6). Or, puisque le nombre d'Autochtones parlant une langue autochtone est plus grand que le nombre d'Autochtones ayant une langue autochtone comme langue maternelle, il est probable que plusieurs Autochtones apprennent une langue autochtone comme langue seconde (Langlois et Turner, 2014). Quelques initiatives d'acquisition de langues autochtones pour adultes incluent des cours de langue, ainsi que des programmes et camps d'immersion pour adultes tels que le programme kanien'kéha (mohawk) (Galley et collab. 2016 : 13). Pour sa part, Mary Norris (2004) constate un regain d'intérêt pour les langues autochtones chez les Autochtones des plus jeunes générations qui sont de plus en plus nombreux à apprendre une langue autochtone comme langue seconde, particulièrement les Autochtones urbains de familles exogames (Norris 2004 : 4).

Malgré cet intérêt de la jeunesse pour les langues autochtones, les langues autochtones sont surtout parlées par les personnes ayant 55 ans et plus. Près de 25 % des Indiens inscrits ayant moins de 55 ans ont des connaissances d'une langue autochtone. Ce pourcentage est un peu plus de 40 % pour la population de 55 ans et plus. Chez les Métis, 1,8 % des moins de 55 ans ont une connaissance d'une langue autochtone alors que le taux est de 5 % chez les plus de 55 ans (Affaires autochtones et Nord Canada 2013).

La situation l'inuktitut fait un peu figure à part. Presque l'ensemble de la population inuit a une connaissance d'une langue inuit; 95,9 % parlent l'Inuktitut (Affaires autochtones et du Nord Canada 2013). Il est intéressant de constater que l'Inuktitut et les autres Inuit bénéficient d'un large appui des gouvernements du Nunavut et des Territoires-du-Nord-Ouest qui ont adopté plusieurs politiques et programmes visant la promotion de ces langues (LeCompte 2007; Site de l'aménagement linguistique au Canada, 4 juin 2017).

Statut des langues autochtones

Au palier fédéral

Le français et l'anglais sont les deux langues officielles du Canada. Ces langues disposent d'un statut officiel au sein des institutions du Parlement au gouvernement fédéral. Par ailleurs, la politique de multiculturalisme prévoit une certaine reconnaissance des traditions des groupes ethniques issus de l'immigration qui « ont leur place dans une mosaïque de traditions coexistantes » (Darnell 2004 : 87). Pour leur part, les droits des Autochtones sont mentionnés à l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. L'article reconnaît et affirme les droits existants issus des traités et des droits ancestraux (Loi constitutionnelle de 1982, 1982). Ces droits portent sur les éléments culturels — pratiques, traditions et coutumes — pratiqués dans la période précoloniale et qui les distinguent des autres peuples. Bien souvent, il s'agit de droits concernant

l'utilisation des terres ancestrales, mais en 1996, l'arrêt de la Cour suprême dans l'affaire Van der Peet a renforcé le rôle des droits ancestraux comme instruments de protection des cultures des peuples autochtones (Eisenberg 2011; Niezen 2003). Comme la Cour suprême du Canada a reconnu qu'il existe des liens étroits entre la culture et la langue dans l'arrêt Mahé et que ces liens étroits ont aussi été reconnus dans le *Rapport de la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme*, certains auteurs avancent que les droits ancestraux peuvent s'étendre aux langues autochtones même s'il est difficile de définir dans quelle mesure (Poliquin 2013 : 580).

Cependant, pour qu'elles soient protégées, les langues doivent être reconnues comme des éléments distinctifs de la culture de la communauté concernée. Comme les modes de vie et les pratiques culturelles et linguistiques varient énormément d'une communauté à l'autre, les tribunaux ont à déterminer au cas par cas les pratiques culturelles qui sont protégées par la constitution (Eisenberg 2011; Niezen 2003; Poliquin 2013). Il faut aussi démontrer que la pratique de ces langues existait à l'époque précoloniale, ce qui peut être difficile dans le cas des pratiques linguistiques qui ont tendance à changer et à évoluer avec le temps (Poliquin 2013 : 580). Les droits ancestraux ne se traduisent donc pas directement en une reconnaissance ou une protection des droits linguistiques autochtones.

La *Loi sur le multiculturalisme canadien* n'offre pas non plus de reconnaissance adéquate, puisqu'on évite d'aborder le statut particulier des nations autochtones qui les distingue des autres groupes ethniques. De même, si la *Charte canadienne des droits et libertés* sert l'objectif de « promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens » (Loi constitutionnelle de 1982, 1982) et reconnaît des droits fondamentaux pour l'ensemble de la société canadienne que les populations autochtones peuvent revendiquer pour défendre leurs droits culturels et linguistiques, celle-ci a un caractère délibérément individualiste, évacuant les

termes faisant référence à des groupes d'individus — peuples autochtones, minorité nationale ou autres (Turpel 1989).

Ainsi, les langues autochtones ne disposent pas de statut de langues officielles au palier fédéral ou d'un autre statut légal explicite, même si elles bénéficient d'un traitement juridique qui les place au-dessus des langues immigrantes, mais dans un rapport hiérarchique avec les deux langues officielles (Poliquin 2013 : 584; Kirkness 1998 : 99; Cardwell 2010 : 15).

Cependant, cela pourrait être en voie de changer. La Commission de vérité et réconciliation a publié en 2015 un rapport sur les conclusions d'une enquête de six ans sur les pensionnats indiens et leurs séquelles et a émis des recommandations pour jeter les bases de la réconciliation entre le gouvernement fédéral et les populations autochtones. Le rapport reconnaît la part de responsabilité du gouvernement, au travers de politiques assimilatrices telles que les écoles résidentielles et le manque d'engagement pour les langues autochtones, quant à la situation précaire des langues autochtones aujourd'hui et lui demande, entre autres, de « reconnaître que les droits des Autochtones comprennent les droits linguistiques autochtones » et « d'adopter une loi sur les langues autochtones » (Commission de vérité et réconciliation du Canada 2015 : 320).

Quelques projets de loi concernant les langues autochtones et leur protection sont aujourd'hui à différentes phases de développement : le projet de loi S-212, la *Loi visant la promotion des langues autochtones du Canada ainsi que la reconnaissance et le respect des droits linguistiques autochtones*, déposé en décembre 2015 par le sénateur Serge Joyal et approuvé en deuxième lecture en décembre 2016, et le projet de loi C-262, la *Loi visant à assurer l'harmonie des lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, déposé en première lecture en avril 2016 par le député Romeo Saganash (LeCompte 2017). La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones comprend certaines dispositions appuyant la préservation des langues autochtones. De plus, faisant suite aux

appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, la ministre du Patrimoine canadien, l'honorable Mélanie Joly, a annoncé le 15 juin 2017 l'élaboration d'une loi visant la préservation, la protection et la revitalisation des langues des peuples autochtones du Canada. Ce projet de loi sera élaboré en collaboration avec la nation Métis, les Inuits et les Premières Nations (Patrimoine 2017). De plus, le gouvernement du Canada continue d'investir dans la promotion, la préservation et l'enrichissement des langues et des cultures autochtones. Le budget fédéral de 2017 prévoyait d'investir à cet effet près de 89,9 millions de dollars sur une période de trois ans et bonifie l'Initiative des langues autochtones qui existe depuis 1998 (Canada, ministère des Finances : 191).

Dans les provinces

Il existe quelques dispositions au sein de certaines provinces et territoires qui confèrent un statut particulier aux langues autochtones ou qui permet l'utilisation de la langue dans certains domaines d'usage publics. Ces dispositions sont généralement conférées à des langues particulières parlées sur le territoire et varient énormément d'une province ou d'un territoire l'autre. Elles sont les plus développées dans les trois territoires du pays.

Au Yukon, la *Loi sur les langues* de 1992 reconnaît l'importance des langues autochtones et l'intention du gouvernement d'assurer leur maintien et leur développement (gouvernement du Yukon 1992). La *Loi* permet l'usage d'une langue autochtone du Yukon dans l'Assemblée législative, laisse la prestation de services du gouvernement du Yukon à la discrétion du commissaire en conseil exécutif et permet l'Assemblée législative de favoriser la progression vers l'égalité d'une langue autochtone du Yukon (gouvernement du Yukon, 1992).

Au Nunavut, deux langues autochtones, l'inuktitut et l'inuinnaqtun, ont été reconnues à titre de langues officielles, en plus du français et de l'anglais, dans la *Loi sur les langues*

officielles du Nunavut, adoptée en 2008. La position de ces langues est renforcée par la *Loi sur la protection de la langue inuite*, adoptée en 2013, la première et seule loi au Canada visant la protection et à la revitalisation d'une langue autochtone (LeCompte 2007). Il est possible d'enseigner l'inuktitut et l'inuinagtit dans les écoles si l'anglais est aussi enseigné comme langue seconde (Site de l'aménagement linguistique au Canada, 4 juin 2017).

Onze langues autochtones, dont trois langues inuites ont été reconnues dans la *Loi de 1990 sur les langues officielles des Territoires-du-Nord-Ouest*. Chaque langue bénéficie d'un statut égal au sein de l'Assemblée législative et au gouvernement des Territoires-du-Nord-Ouest. Pour renforcer la position de ces langues, un Secrétariat des langues autochtones a été créé, la *Politique sur les langues officielles*, le *Règlement sur le conseil de revitalisation des langues autochtones* et le *Plan sur les langues autochtones* ont été développés, et un commissaire aux langues a été nommé (LeCompte 2007). Si toutes les langues officielles ont la possibilité d'être utilisées comme langue d'instruction, l'inuktitut est souvent utilisé jusqu'au secondaire (Site de l'aménagement linguistique au Canada, 4 juin 2017).

En dehors des trois territoires, les dispositions sont moins avancées. Au Québec, la *Charte de la langue française* reconnaît certains droits aux populations autochtones du Québec, tels que le droit de maintenir et de développer leur langue et leur culture d'origine, le droit d'utiliser l'algonkin, l'attikamek, le montagnais, le micmac et le mohawk dans les écoles, et un droit de gestion scolaire (LeCompte, 2017). Quelques lois provinciales ont été traduites en naskapi, mais la langue de communication avec le gouvernement du Québec est soit le français ou l'anglais (Site de l'aménagement linguistique au Canada, 4 juin 2017). Plus récemment, le gouvernement du Québec a lancé le 28 juin 2017 un premier *Plan d'action pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022*. La promotion des cultures et des langues autochtones constitue un des quatre axes d'intervention du plan et comprend 12 mesures visant à

renforcer les langues et cultures autochtones au travers l'élaboration et le financement de divers programmes de soutien (Québec, Secrétariat aux affaires autochtones 2017).

Au Manitoba, la *Loi sur le multiculturalisme au Manitoba* reconnaît, à l'article 5, la responsabilité du Secrétariat d'œuvrer « avec le milieu des affaires, les organisations ouvrières, les organismes afin [...] de reconnaître les avantages que présente une société multilingue et multiculturelle 5 » et d'encourager « l'utilisation de langues qui contribuent au patrimoine multiculturel du Manitoba » (*Loi sur le multiculturalisme au Manitoba*, 1992). Sans traiter directement des langues autochtones, celles-ci peuvent être comprises dans le patrimoine multiculturel. Plus récemment, en 2010, le gouvernement du Manitoba a adopté la *Loi sur la reconnaissance des langues autochtones* qui reconnaît les sept langues autochtones parlées au sein de la province sans prévoir de mesures de préservation ou de maintien de ces langues (Galley et collab. 2016 : 11).

La Colombie-Britannique a promulgué la *Loi sur la langue et la culture* en 1996 dans le cadre d'un programme plus large visant la promotion et la protection du patrimoine, des langues et de la culture des Premières Nations. L'Ontario a adopté deux politiques en 1981 venant donner une place dans le curriculum provincial à l'enseignement des langues et de la culture autochtone, spécifiquement le cri, l'ojibwé, le delaware, l'oneida, le ceyuga et le mohawk (Site de l'aménagement linguistique au Canada, 4 juin 2017). Les autres provinces n'ont pas de politiques ou de programmes visant la reconnaissance ou la promotion des langues autochtones (LeCompte 2017; Galley 2016 : 11).

Les facteurs affectant la transmission intergénérationnelle

La transmission de la langue d'une génération à l'autre est une des variables les plus utilisées pour évaluer la vitalité d'une langue (Tsunoda 2005 : 9; Lewis, Simons et Fennig 2015;

McCarty 2013, 17). La plupart des études portant sur la transmission intergénérationnelle des langues autochtones au Canada ont identifié trois catégories de facteurs : l'environnement social, les politiques assimilatrices et les attitudes linguistiques.

L'environnement social

Les études montrent que plusieurs facteurs favorisant la transmission sont liés à la famille, et pas seulement parce que ce sont les parents qui prennent la décision de transmettre ou non leur langue (Bougie 2010 : 75; Norris 2004 : 8-10; Findlay et Kohen 2012 : 7). Selon Bougie (2010 : 81), la langue maternelle des parents affecte les chances que les enfants autochtones aient une langue autochtone comme langue maternelle ou parlent une langue autochtone. Le fait d'employer la langue au quotidien au sein du foyer et d'avoir des grands-parents impliqués dans la vie de l'enfant augmente de plus les chances qu'une langue autochtone soit transmise à l'enfant (Bougie 2010 : 81). Le type de famille, soit endogame ou exogame, monoparental ou non, joue aussi un rôle important dans la transmission de la langue. Les enfants de mariages endogames ou élevés par une mère monoparentale ont plus de chances d'avoir une langue autochtone pour langue maternelle. Dans les foyers exogames ou monoparentaux, si c'est la mère qui a une langue autochtone comme langue maternelle, il y a moins de chances qu'une langue autochtone soit la langue la plus utilisée à la maison (Norris 2004 : 8-9).

L'emplacement du foyer est un autre facteur important. Les enfants habitant sur une réserve ont plus souvent la possibilité de parler une langue autochtone, ou d'en avoir une comme langue maternelle (Bougie 2010 : 73). Les chances de parler une langue maternelle autochtone au foyer sont plus élevées chez les autochtones habitant une communauté ayant une forte population autochtone dont la langue maternelle est une langue autochtone (Langlois et Turner 2014). Le nombre de personnes parlant une langue autochtone est trois fois supérieur parmi les Indiens

habitant une réserve à celui des Indiens vivant hors réserve. C'est 1 % des foyers hors réserve qui utilisent exclusivement une langue autochtone à la maison. Dans la plupart des cas, c'est une des langues officielles qui est parlée dans le foyer (Statistiques Canada 2016). Les foyers exogames, peu importe leur localisation, et ceux habitant en dehors des réserves, peu importe le type de famille, ont ainsi les taux les plus bas de transmission (Norris 2004 : 9-10). Un phénomène d'urbanisation des populations autochtones a pu être observé ces dernières années. Le taux d'Autochtones habitant dans des centres urbains augmente continuellement. Cette urbanisation fait en sorte que des Autochtones de communautés de locuteurs différentes cohabitent et se servent de l'anglais comme lingua franca afin de communiquer entre eux (Darnell 2004 : 88).

Selon Bougie (2010), les occasions que le milieu offre à sa population de prendre part à des activités culturelles autochtones jouent aussi un rôle dans la transmission de langue. L'école, la garderie et les autres espaces de socialisation des enfants permettent aussi d'exposer les enfants à la langue en dehors de la maison lorsque les langues autochtones y ont une présence significative (Bougie 2010 : 76). L'existence de réseaux sociaux au sein de la communauté et la participation à des activités traditionnelles augmentent aussi les chances de maîtrise d'une langue autochtone chez les enfants (Bougie 2010 : 81).

Les politiques assimilatrices

La situation précaire des langues autochtones dépend aussi de variables qui dépassent le cadre de la famille et de la communauté. De nombreuses politiques assimilatrices ont contribué à l'extinction des langues autochtones et continuent d'avoir un impact aujourd'hui. Les politiques les plus importantes sont adoptées dans le contexte des écoles résidentielles et la rafle des années soixante, au travers de laquelle des milliers d'enfants autochtones ont été retirés de leur famille afin d'être placés ou adoptés au sein de familles canadiennes blanches, qui ont interrompu la

transmission de la langue en plus de la vie de famille et communautaire (Baloy 2011 : 518).

Rappelons que dans les écoles résidentielles, les enfants étaient battus s'ils parlaient une langue autochtone et n'avaient plus de contact avec leur culture. Des milliers d'enfants sont morts dans les écoles résidentielles et plusieurs de ceux qui furent réunis avec leur famille étaient divisés par une langue et culture qui leur étaient à présent étrangère (Clearsky 2011 : 262). Plusieurs survivants des écoles résidentielles, traumatisés par leurs expériences, ont choisi d'éviter de transmettre leur langue à leurs enfants pour augmenter les chances de succès de ces derniers. C'est ainsi à partir de cette période qu'on remarque un vieillissement marqué des langues autochtones (Clearsky 2011 : 262; Baloy 2011 : 518).

L'impact de ces politiques assimilatrices s'étale ainsi sur de multiples générations et est toujours ressenti aujourd'hui. La perte des langues autochtones est devenue un symbole de l'oppression gouvernementale et de ses tentatives d'assimilation. Selon les chercheurs, la revitalisation linguistique devient par conséquent une stratégie pour réclamer une identité et une fierté autochtones, articulées autour de la langue, surtout chez les nouvelles élites intellectuelles parlant anglais (Baloy 2011 : 518; Darnell 2004 : 88; McCarty 2003 : 60).

Idéologies linguistiques et attitudes à l'égard des langues autochtones

Selon les chercheurs, le manque de reconnaissance des langues autochtones, un passé de répression des langues et une idéologie linguistique dominante favorisant les langues officielles influencent la perception que les populations autochtones ont de leur langue et peuvent décourager l'apprentissage ou la transmission de leurs langues (Tsunoda 2005; Dauenhauer et Dauenhauer 1998; Shaul 2014; Dorian 1998). L'idéologie linguistique dominante en Amérique du Nord a été héritée de l'époque coloniale, alors que l'Europe favorisait la standardisation des langues et la promotion de variétés linguistiques prestigieuses, c'est-à-dire celles parlées par les

élites économiques et sociales. Les autres pratiques linguistiques étaient ridiculisées et méprisées, particulièrement celles des populations colonisées jugées primitives. Cette idéologie est aussi accompagnée, selon Dorian (1998 : 9), d'un « darwinisme social linguistique », une croyance en la survie du plus fort. Cette croyance veut que si la langue se meurt, ce serait parce qu'elle aurait une faible capacité d'expression et d'adaptabilité.

Les langues dominantes bénéficient ainsi d'un statut plus prestigieux que les langues autochtones qui peuvent être ridiculisées par les autorités et des membres racistes de la société. Comme résultat, il n'est pas rare de trouver des sentiments de honte ou de peur associés au fait de parler une langue autochtone (Tsunoda 2005 : 190-191). De plus, les langues dominantes, particulièrement l'anglais, sont associées à des avantages économiques alléchants. Il peut donc être difficile de motiver les membres de communautés autochtones d'investir du temps, de l'énergie et des ressources dans l'apprentissage de langues qui n'offrent pas d'avantage économique comparable et qui sont souvent perçues comme difficiles à apprendre (Dauenhauer et Dauenhauer 1998 : 93-94). Plusieurs efforts de revitalisation doivent donc commencer en s'attaquant aux attitudes négatives envers la langue (Dorian 1998 : 37; Fishman 2001 : 9; Shaul 2014 : 57).

L'engagement récent du gouvernement canadien envers les langues autochtones, par le financement d'initiatives de protection et de revitalisation des langues autochtones (ministère des Affaires étrangères 2017) et l'élaboration de nouvelles lois qui, si adoptées, permettraient d'enchâsser la protection des langues autochtones dans le régime de droits linguistiques canadien (Patrimoine canadien 2017; LeCompte 2017), et pourraient contribuer à faire changer les idéologies.

Débats sur la revitalisation linguistique

Dans cette section, nous explorons différentes conceptualisations et stratégies de revitalisation linguistique qu'il nous faut maîtriser avant de nous intéresser aux TIC et ainsi mieux saisir comment ces dernières peuvent contribuer aux projets de revitalisation des langues autochtones.

Revitalisation linguistique, maintien ou renaissance des langues menacées?

Que l'on parle des langues menacées en termes généraux ou des langues menacées autochtones, de nombreux termes sont employés pour souligner l'existence de mesures de protection et de promotion de ces langues. Les termes utilisés sont ceux de revitalisation, de renaissance, et de maintien de la langue.

Selon Hinton (2003), ce n'est qu'à partir des années 1990s que les linguistes se mettent à parler de revitalisation des langues en même temps que l'idée de « sauver » les langues en voie de disparition devient plus populaire. Dans les années 1970 et 1980, il était plutôt question de permettre le maintien des langues (Hinton 2003 : 45). Or, il existe une différence importante entre les objectifs du maintien des langues, qui sont de prévenir une dégradation de la vitalité et du statut de la langue, et ceux de la revitalisation, qui sont d'augmenter le nombre de locuteurs d'une langue et d'étendre ses domaines d'utilisation. Cependant, selon Grenoble et Whaley, les programmes de maintien de la langue et les programmes de revitalisation sont similaires et la distinction entre eux n'est pas toujours claire (Grenoble et Whaley 2006 : 13).

Shaul (2014) et Amery (1994) font la distinction entre la revitalisation, qui ne s'applique que s'il reste des locuteurs de la langue, et l'approche de la renaissance, qui ne s'applique que lorsqu'il n'y a plus de locuteurs de la langue. Cette différence a aussi des conséquences sur la façon d'aborder les langues autochtones (Shaul 2014 : 31; Tsunoda 2005 : 176). Selon Shaul, la

revitalisation en milieu autochtone peut mener à trois résultats, notamment en raison de l'idéologie linguistique de la communauté autochtone impliquée, la méthode de revitalisation, des ressources et de l'état de la communauté de locuteurs (Shaul 2014 : 32).

Le premier résultat d'une approche de la langue autochtone fondée sur la renaissance devrait conduire à une plus grande appréciation de celle-ci et à son utilisation surtout symbolique, par exemple dans des affiches ou des slogans. Le second mènera à une restauration incomplète de la langue lorsque le nombre de locuteurs augmentera et la langue demeurera minoritaire au sein de la communauté. Enfin, le dernier résultat constitue la restauration complète, soit lorsqu'une majorité de la population peut non seulement parler la langue, mais aussi l'utiliser quotidiennement, et lorsque les enfants apprennent la langue comme langue maternelle (Shaul 2014 : 32-33). Malgré l'existence d'efforts de revitalisation ayant mené à une restauration complète, comme dans les cas de l'hébreu et l'hawaïen, Shaul considère qu'il s'agit d'un objectif idéaliste, voir irréaliste, pour les langues autochtones, dont les populations ne sont pas attachées à des territoires autonomes capables de mener de projets de restauration à la même échelle qu'Hawaii et Israël (Shaul, 2014 : 50).

Pour sa part, Tsunoda (2005) considère que les approches du maintien des langues et de la renaissance sont deux volets de la revitalisation, le premier s'appliquant aux langues menacées, mais toujours vivantes, et le second volet à la renaissance des langues, incluant des efforts visant des langues pour lesquelles il n'y a plus de locuteurs maîtrisant la langue ou qui ne sont plus parlées du tout. Selon cette perspective, la revitalisation comprend un ensemble d'activités visant à créer un climat sur le plan culturel favorable au respect de la langue qui contribue à atténuer les attitudes négatives envers elle. Les activités peuvent se situer à deux niveaux : un niveau sociétal, visant à étendre les fonctions de la langue au sein de la communauté, et un niveau individuel,

visant à accroître la capacité de l'individu à parler la langue. Un bon projet de revitalisation comprendra des activités aux deux niveaux (Tsunoda 2005 : 172).

Tous les auteurs n'emploient pas le terme « revitalisation » pour décrire les efforts de rehausser la vitalité et le statut d'une langue minoritaire. Une des contributions les plus importantes à la littérature sur la revitalisation des langues menacées est de Joshua Fishman, *Reversing Language Shift* (1991). Fishman, remarquant la tendance au sein des communautés linguistiques minoritaires de perdre leurs langues au profit de langues dominantes, a proposé le concept de renversement des transferts linguistiques (cité dans Dauenhauer et Dauenhauer 1998 : 60). Selon Fishman, la lente disparition des langues minoritaires est une conséquence de la globalisation, particulièrement celle de la culture pan-occidentale, et du contact entre les langues et les cultures (Fishman 2001 : 1). Renverser les transferts linguistiques revient ainsi à s'opposer aux processus non contrôlés de la globalisation et à tenter d'exercer un contrôle plus large sur ces derniers, particulièrement les processus socioculturels, afin que les différences identitaires et culturelles soient valorisées sur le marché. L'objectif est ici de renforcer la position des langues menacées en étendant leurs fonctions linguistiques au sein de la société (Fishman 2001 : 6-7). Fishman met l'accent sur les domaines d'utilisation des langues. Il considère que les programmes de renversement des transferts linguistiques doivent porter sur plus d'un domaine d'utilisation de la langue et qu'ils faut les lier entre eux, non seulement pour maximiser l'efficacité des ressources, mais aussi parce qu'il ne sert à rien de créer de nouveaux locuteurs s'il n'existe pas d'espace où la langue peut être utilisée (Fishman 2001 : 14).

Le rôle des institutions scolaires

Peu importe le terme employé, la définition de la notion de revitalisation diffère peu chez les chercheurs et est utilisée pour décrire les initiatives visant à amener une langue menacée à un

degré de vitalité où elle n'est plus menacée, généralement en augmentant le nombre de locuteurs de la langue et le taux de transmission intergénérationnelle. Cependant, cela est plus facile en théorie qu'en pratique puisque les ressources, humaines, matérielles, financières et politiques, des communautés linguistiques autochtones sont souvent très limitées (Shaul 2014 : 50). Il faut déterminer les priorités et élaborer une stratégie qui permet le mieux d'optimiser les ressources. La variété des stratégies de revitalisation reflète la diversité des contextes et priorités des communautés linguistiques autochtones, mais illustre aussi un débat important sur ce qu'il faut prioriser afin de « sauver » une langue menacée.

Une grande sélection de stratégies place l'école au centre des efforts de revitalisation, comme lieu de choix pour l'apprentissage de la langue, dont plusieurs stratégies d'immersion complète ou partielle (Hermes et Kendall 2013: 127). Cependant, selon certains chercheurs, une tentative sérieuse de revitalisation ne peut se limiter aux institutions scolaires, puisqu'il faut des endroits où la langue peut être utilisée afin de motiver les membres de la communauté à l'apprendre, à l'utiliser et à la transmettre (Fishman 2001 : 14). Les contextes d'apprentissages formels ont aussi l'inconvénient d'enseigner un registre de langue académique qui ne reflète pas nécessairement les pratiques linguistiques verbales ou la culture de la communauté. C'est pour cela que l'apprentissage des langues est mieux accompli au travers de conversations avec les gens de son foyer, lorsque leur utilisation fait partie du quotidien (Hermes et Kendall 2013: 127).

Cependant, la présence d'écoles et de garderies où sont utilisées ou enseignées les langues autochtones dans la communauté peut aider à assurer l'acquisition de ces langues par les enfants autochtones dans les milieux urbains, où il est moins évident d'assurer l'acquisition naturelle de la langue dans le foyer (Bougie 2010 : 76). En fait, l'école constitue souvent le seul lieu où l'enfant peut être exposé à la langue (Grenoble et Whaley 2006 : 61; Tsunoda 2005 : 206)

Comment mesurer de la vitalité ou la multiplication des typologies

Plusieurs travaux sur la revitalisation se sont intéressés aux facteurs de vitalité et ont élaboré des schémas permettant de décrire et de mesurer la vitalité d'une communauté linguistique. Des critères souvent pris pour compte incluent le nombre et l'âge des locuteurs, la transmission d'une génération à l'autre, ainsi que les domaines d'utilisation de la langue (Tsunoda 2005 : 9; Lewis, Simons et Fennig 2015; McCarty 2013 : 17). Pour d'autres auteurs, ce sont aussi la gestion et la complétude des institutions d'une communauté qui permettent de mesurer sa vitalité linguistique (Landry 2008).

Fishman conçoit dans *Reversing Language Shift* une échelle graduelle d'interruption intergénérationnelle en huit phases. Dans les trois premières phases, la langue occupe des fonctions dans les échelons supérieurs du gouvernement et dans le domaine de l'enseignement supérieur. À partir de la phase six, alors que la transmission intergénérationnelle de la langue devient très limitée, la langue peut être considérée à risque. Dans les dernières phases, la langue n'est plus transmise à la génération plus jeune et les seuls locuteurs ont passé l'âge d'enfanter (Ward 2003 : 19-20; Tsunoda 2005 : 177-178). Fishman propose aussi huit étapes afin de renverser les transferts linguistiques en fonction de la situation de la langue. Les quatre premières visent à atteindre un degré de diglossie, c'est-à-dire s'assurer que la langue à risque coexiste avec la langue dominante. À ces étapes il faut aussi permettre l'acquisition de la langue comme langue seconde à l'âge adulte, accroître les fonctions culturelles et intimes familiales de la langue, et réintroduire la langue dans les écoles à des fins d'alphabétisation. Les prochaines étapes visent à surpasser la diglossie en étendant les fonctions de la langue dans des domaines plus prestigieux tels que les hautes instances gouvernementales et dans les institutions d'éducation supérieure (Cité dans Dauenhauer et Dauenhauer 1998 : 80-81).

En 2003, le Groupe d'experts *ad hoc* sur les langues en danger de l'UNESCO a publié un document intitulé *Vitalité et disparition des langues* qui propose neuf critères de vitalité, soit i) la transmission de la langue d'une génération à l'autre, ii) le nombre absolu de locuteurs, iii) le taux de locuteurs sur l'ensemble de la population, iv) la perte de contextes linguistiques existants, v) la réaction aux contextes et aux médias nouveaux, vi) les supports pédagogiques pour l'enseignement de la langue et l'alphabétisation, vii) les politiques linguistiques et traitement de la langue par l'État et les institutions, viii) le ressenti de la langue par les membres de la communauté (attitudes), et ix) l'importance et qualité des archives (Groupe d'experts *ad hoc* sur les langues en danger 2003 : 9). Six niveaux de transmission intergénérationnelle, entre zéro et cinq, furent identifiés. Au niveau cinq, on retrouve les langues « sûres », parlées à tous les âges. Au niveau quatre, le degré de vitalité est jugé « précaire » alors que la langue n'est plus utilisée par les enfants que dans des domaines d'utilisation restreints. La langue est « en danger » (niveau trois) lorsque la langue n'est pas parlée par les enfants, mais l'est toujours par leur parent, et est « sérieusement en danger » (niveau deux) lorsque les locuteurs sont de la génération des grands-parents. Au niveau un, la langue est « moribonde », et n'est parlée que par un petit nombre de locuteurs aînés. Au niveau zéro, la langue n'a plus de locuteur et est jugée « morte » (Groupe d'experts *ad hoc* sur les langues en danger 2003 : 10).

Pour leur part, Grenoble et Whaley proposent un schéma qui prend en compte l'âge des locuteurs et le degré de transmission de la langue d'une génération à l'autre. Il comprend cinq catégories. La première, celle des « langues sûres », comprend les langues parlées par toutes les générations dans presque tous les domaines, ayant un large nombre de locuteurs et bénéficiant d'un certain prestige ou d'un statut officiel. La catégorie des « langues menacées » inclut les langues ayant un nombre significatif de locuteurs, mais qui commence à perdre graduellement des locuteurs et voit ses fonctions linguistiques réduites. Les « langues en voie de disparition »

peuvent observer un certain transfert linguistique et un taux de transmission intergénérationnel à la baisse, tandis que les « langues moribondes » ne sont plus transmises aux enfants. Les « langues en voie d'extinction » décrivent les langues qui ne sont parlées que par des locuteurs aînés. Enfin, les « langues éteintes ou mortes » sont celles n'ayant plus de locuteurs (McCarty 2013 : 18-19).

Krauss a développé un système de classification spécifique aux langues autochtones. Ce système de classification s'intéresse presque exclusivement à la transmission aux enfants et place les langues dans un cadre A-E. La classe « A » regroupe les langues qui sont toujours parlées par toutes les générations et acquises par une majorité des enfants. Ces langues sont jugées sauvées. La classe « E » regroupe à l'inverse les langues « mortes », qui n'ont plus de locuteurs vivants. Une majorité des langues autochtones se situerait entre ces deux classes et risque de disparaître d'ici 2060 (McCarty 2013 : 17-18).

Bauman a aussi proposé une catégorisation pour les langues autochtones dans son *Guide to Issues in Indian Language Retention* publié en 1980, basée sur l'âge des locuteurs et la transmission d'une génération à l'autre. La catégorie des « langues épanouies » s'applique aux langues parlées par toutes les générations et qui sont appuyées au foyer et dans la vie communautaire. Les « langues durables » (*enduring*) et les « langues en déclin » sont encore parlées par une proportion importante de la population adulte, mais les membres plus jeunes de la communauté favorisent une langue dominante. La catégorie des « langues menacées » s'applique aux langues surtout parlées par des adultes qui ont passé l'âge d'enfanter, tandis que la catégorie des « langues critiques » ne sont plus parlées que par un petit nombre de locuteurs aînés. Enfin, les « langues éteintes » ou « langues dormantes » ne sont plus apprises par des moyens naturels de transmission de la langue (Ward 2013 : 19).

Un schéma un peu différent et plus complexe a été développé par Edwards en 1992. Ce dernier regroupe diverses variables liées à la vitalité d'une langue en deux paramètres : la catégorisation A comprend les perspectives pouvant catégoriser les groupes humains (par exemple, la géographie, la psychologie et la religion) et la catégorisation B identifie la portée des variables A sur le plan des locuteurs, de la langue et du contexte. Le tout est compilé dans un tableau de 33 cellules auxquelles une question est associée (Cité dans Dorian 1998 : 25). Ce schéma permet de faire la distinction entre les variables micros, soit les caractéristiques d'une communauté linguistique spécifique, et des variables macros, soit les caractéristiques d'un contexte plus large. Par exemple, les communautés autochtones varient largement des uns des autres en termes de variables micro, mais connaissent une même tendance de perte de la langue (Dorian 1998 : 25) et partagent des facteurs macro importants, tels que des attitudes européennes négatives envers les langues autochtones, des politiques assimilatrices, et un développement économique ayant marginalisé les populations autochtones (Dorian 1998 : 28).

Enfin, la diversité des typologies ci-dessus est révélatrice de la complexité de l'enjeu de revitalisation. Bien qu'elles offrent un outil pratique pour la priorisation des réactions de la communauté en identifiant des facteurs de vitalité, les typologies de la vitalité comprennent des faiblesses importantes (Dorian 1998 : 23-24). Plusieurs chercheurs mettent l'accent sur la transmission intergénérationnelle et l'âge des locuteurs, alors qu'il existe bien d'autres variables à considérer (Dorian 1998 : 23-24). De plus, selon Dorian, les typologies ne permettent pas de capturer pleinement les processus dynamiques liés à l'utilisation des langues et aux changements linguistiques (Ward 2003 : 20-21).

Modèles de revitalisation

Le degré de vitalité d'une communauté ainsi que les objectifs de revitalisation jouent un rôle dans le choix de la stratégie de revitalisation linguistique. Les attitudes des locuteurs à l'égard de leur langue et de la langue dominante jouent aussi un rôle important (Tsunoda 2005, 175). Nous explorerons ainsi quelques stratégies de revitalisation linguistique identifiées par Tsunoda (2005) et Grenoble et Whaley (2006) menées à travers le monde. La liste présentée ici ne se veut pas exhaustive.

L'immersion : La stratégie considérée comme ayant le plus de succès, mais qui nécessite des ressources importantes, est celle de l'immersion qui consiste à offrir un environnement où les apprenants n'entendront et ne parleront que la langue cible (Tsunoda 2005 : 202; Grenoble et Whaley 2006 : 51). Un modèle bien connu de programme d'immersion ayant permis la revitalisation de la langue maorie en Nouvelle-Zélande et de la langue hawaïenne à Hawaii est celui de foyer linguistique ou Te Kohanga Reo. Ce modèle consiste à enseigner la langue à une classe de niveau préscolaire dans un environnement d'immersion totale et d'enseigner la langue à cette même classe les années suivantes jusqu'à la diplomation des élèves. À ce moment, le programme sera offert à tous les niveaux scolaires. Cela permet de développer le programme d'immersion et les ressources pédagogiques au fur et à mesure que les élèves avancent dans le système scolaire (Grenoble et Whaley 2006 : 54). Cependant, l'immersion est seulement possible si la communauté a une base suffisamment large de locuteurs, un large soutien de la communauté et les ressources financières requises pour obtenir ou développer les matériaux pédagogiques (Grenoble et Whaley 2006 : 51)

Le modèle maître-apprenti : Un autre modèle connu de programme d'immersion est la formule maître-apprenti, développé d'abord en Californie dans les années 1990 pour la

revitalisation des langues autochtones (Tsunoda 2005 : 205). On jumelle un apprenant avec un locuteur natif de la langue, souvent un aîné. Des principes d'enseignement et d'apprentissage mettent l'emphasis sur la capacité et la compréhension orales, découragent l'emploi de la langue dominante même s'il faut se servir du langage non verbal pour faciliter la compréhension, et encouragent l'apprentissage au travers d'activités. Ces principes visent à répliquer un processus « naturel » d'acquisition de la langue (Grenoble et Whaley 2006 : 61; Tsunoda 2005 : 206). Cette stratégie est utilisée à quelques endroits au Canada, incluant la Colombie-Britannique où ont été formés 90 équipes de maître-apprenti entre 2008 et 2016 (Galley et collab. 2016 : 14).

Les maisons d'immersion : Pour les adultes, le modèle de maison d'immersion linguistique offre la possibilité d'apprendre la langue en étant placés chez un locuteur maîtrisant la langue et de s'engager à ne parler que la langue ciblée (Galley et collab. 2016 : 14).

L'immersion partielle ou bilingue : Une alternative à l'immersion lorsque les ressources sont plus limitées est d'offrir un environnement d'immersion partielle ou bilingue. Dans ce type de programmes, la langue minoritaire est employée comme médium pour l'instruction en addition aux langues dominantes (Tsunoda 2005 : 204-205). Ce modèle n'est pas particulièrement recommandé par les experts puisqu'elle finit souvent par enseigner les langues locales comme des langues secondes ou des langues étrangères. Cependant, elle ne nécessite pas autant de temps, de ressources et d'efforts que l'immersion complète et peut bien servir les communautés qui ne cherchent pas à faire de leur langue la langue principale de communication (Grenoble et Whaley 2006 : 55).

Les programmes communautaires : D'autres programmes cherchent délibérément à s'éloigner d'une structure d'apprentissage formelle, tels que les programmes basés sur la communauté. Ces derniers tentent de réintroduire des fonctions de la langue dans un ou des domaines d'utilisation, souvent culturels. La langue est utilisée dans des activités communautaires et son apprentissage

se fait au travers la participation à ces activités et de l'apprentissage de l'activité en général. Cette méthode a l'avantage de créer un domaine d'utilisation de la langue, une difficulté pour plusieurs programmes de revitalisation (Grenoble et Whaley 2006 : 59-60).

L'approche du pidgin : Certaines stratégies de revitalisation consistent à créer de nouvelles formes de la langue plus faciles à apprendre et à utiliser. La méthode de *pidgin* artificiel consiste à emprunter les structures de la langue anglaise, mais en utilisant toujours des mots de la langue cible. On parle ici de *pidgin* « artificiel », puisqu'un effort délibéré est effectué de créer cette nouvelle forme de la langue au lieu de la laisser émerger naturellement. À l'inverse, la méthode formulaïque consiste à introduire des phrases bien formées dans la langue à revitaliser dans la langue communément utilisée (Tsunoda 2005 : 209-210). De nouvelles pratiques linguistiques peuvent bien sûr émerger naturellement au sein des communautés linguistiques minoritaires sans servir un but de revitalisation. Par exemple, Darnell (2004), dans son étude auprès de communautés ethnolinguistiques iroquoises et algonquines dans le sud-ouest de l'Ontario, a constaté que l'anglais parlé par les autochtones de ces communautés a incorporé des caractéristiques pragmatiques et sémantiques des langues traditionnelles (Darnell 2004 : 87). Créer de nouvelles pratiques linguistiques peut permettre de réintroduire et d'utiliser des langues éteintes ou moribondes, mais ne permet pas de ramener une langue telle qu'elle était parlée par les ancêtres (Tsunoda 2005 : 210).

L'approche de la renaissance : Pour les langues éteintes, il est possible de se servir des matériaux linguistiques produits et enregistrés alors que la langue était toujours parlée. Cette méthode s'appelle remise en état ou renaissance linguistique (Tsunoda 2005 : 211; Grenoble et Whaley 2006 : 63). Pour qu'une remise en état réussisse, il faut au minimum des documents qui offrent une grammaire rudimentaire et un lexique de base. Cependant, les chances de succès augmentent avec la quantité et la qualité de la documentation afin de définir des règles

grammaticales plus avancées et un lexique plus complet et diversifié. Des outils d'apprentissage auditifs sont importants afin d'aider à retrouver la prononciation qui est à reconstruire (Grenoble et Whaley 2006 : 63-66). Après avoir reconstruit la langue, il faut qu'une personne apprenne ou maîtrise modérément la langue ciblée afin de l'enseigner à d'autres et former de nouveaux locuteurs (Warner, Quirina Luna et Van Volinburg, 2009: 137). Cela est difficile puisque les enseignants ne sont pas nécessairement des locuteurs de langue maternelle et il sera difficile d'offrir un environnement d'immersion (Warner, Quirina Luna et Van Volinburg 2009: 144).

La documentation : Enfin, certains experts considèrent que la documentation utilisée peut jouer un rôle important dans la revitalisation, sans conduire à la revitalisation des langues en soi (Grenoble et Whaley 2006 : 68; Ward 2003 : 158; Hinton 2003 : 45). La documentation est essentielle pour plusieurs programmes de revitalisation et de renaissance, tels que la remise en état et la méthode formulaique (Grenoble et Whaley 2006 : 68), et peut faciliter le développement de matériel pédagogique (Ward 2003 : 158). Cependant, il demeure important pour les activistes des communautés linguistiques menacées de former de nouveaux locuteurs afin de sauver la langue (Hinton 2003 : 45).

Les technologies de l'information et de la communication : un outil de revitalisation

Technologie et autochtonie

Ces dernières années ont vu des évolutions importantes dans le domaine des TIC. L'ère des technologies numériques a été perçue par certains chercheurs, tels qu'Ivan Bernier, comme posant de nouveaux défis aux langues minoritaires. Ce dernier juge que ces nouvelles technologies peuvent même miner les efforts de préservation des langues qui ne seraient pas capables de s'imposer dans ce nouvel espace, dominé par l'anglais et d'autres langues nationales

telles que le français et l'allemand, qu'est l'Internet (Bernier, 2001 : 950-951). L'accès facile à des produits de consommation, culturels ou autres dans Internet rend plus difficile la tâche des États d'appliquer les mesures spéciales touchant à la vente, la promotion et la distribution, par exemple.

Selon Burri (2010 : 37), les nouvelles technologies ont cependant beaucoup de potentiel comme outil de revitalisation. Les réseaux sociaux et d'autres formes de communautés virtuelles permettent, par exemple, à des individus de communiquer et d'interagir avec d'autres membres de leur groupe ou communauté. Selon Kitchenham (2003 : 354), les technologies de communication permettent aussi aux Autochtones ayant migré vers les villes de rester en contact avec leur communauté d'origine. Burri souligne aussi que les nouvelles avancées de la technologie ont permis d'accroître la capacité de gérer un large contenu multimédia à faible coût, et offrent la possibilité de faire des copies parfaites de tout contenu numérisé; il n'a jamais été aussi facile que de produire ou reproduire, de stocker et de distribuer du contenu, rendant viable économiquement l'offre de produits et de services divers dans un plus large nombre de langues, incluant des langues autochtones, tel que démontré par la présence de langues autochtones sur des sites web tels que Wikipédia (Burri 2010 : 35).

Certains chercheurs comme Darnell, défendent aussi que la globalisation peut coexister avec la diversité locale et qu'il est possible de se servir des nouvelles technologies et de les adapter afin de servir les identités autochtones et de renforcer les frontières identitaires (Darnell 2005 : 99). Contrairement aux stéréotypes populaires au sujet des Autochtones voulant que leur mode de vie « traditionnel » soit incompatible avec la modernité (Baloy 2011 : 521; McCarty 2014 : 254), plusieurs communautés autochtones, incluant des communautés rurales et isolées, se servent activement des nouvelles technologies. Des études menées auprès de communautés autochtones rurales et isolées en Ontario et au Québec suggèrent aussi un intérêt particulier pour

les réseaux sociaux et l'utilisation de l'Internet à des fins sociales et, à un degré moindre, à des fins de promotion culturelle (Molyneaux et collab. 2014 : 277). Certaines se sont servies des nouvelles technologies pour créer leurs propres services et réseaux de communication tels que *Wendat Gathering* et *Wendat Culture* (Kitchenham 2003 : 355) et KO-KNET, un service de courriel électronique offert par la division des télécommunications du conseil tribal Keewaytinook Okimakanak, servant les Premières Nations de Deer Lake, Fort Severn, Keewaywin, McDowell Lake, North Spirit Lake et Poplar Hill dans le Nord de l'Ontario (Molyneaux et collab. 2014, 280). Bien que ces outils n'aient pas été développés dans l'optique de préserver les langues autochtones, ils illustrent la volonté et la capacité des communautés autochtones d'adapter les TIC afin qu'elles soient compatibles avec leur culture.

D'autres auteurs se sont intéressés à l'utilisation des technologies numériques dans un contexte plus formel d'apprentissage des langues autochtones. White (2008) et Donovan (2007) suggèrent tous les deux que la pédagogie autochtone – favorisant un apprentissage de groupe, par l'expérience, permettant aux apprenants de prendre le temps de faire leurs propres enquêtes, et contextualisé de façon à refléter le contexte local – est compatible avec les technologies éducatives (Kitchenham 2003 : 353). Un sondage mené en ligne auprès d'enseignants de programmes de langue et culture autochtones offerts dans certains conseils scolaires publics en Colombie-Britannique démontre que plus de 80 % des répondants se servent de ressources basées sur la technologie et que 70 % d'entre eux ont indiqué trouver les caméras vidéos numériques, les tableaux interactifs et l'internet particulièrement efficace dans la salle de classe (Kitchenham 2003 : 357-358).

Buszard-Welcher (2001 : 334) a effectué une analyse de contenu de 50 sites web visant la préservation de langues autochtones au Canada, trouvés à partir de deux indexes de sites sur les langues autochtones des Amériques, ceux de Karen Strom et de Lisa Mitten. Le type de contenu

le plus commun dans son échantillon fut des sites web d'information communautaire. D'autres types incluant cependant de l'information sur l'écriture, des listes de vocabulaires et de phrases préformulées, des textes dans la langue cible, des matériaux de référence, des matériels pédagogiques, des composantes auditives et le commerce virtuel.

Dans une étude menée en 2009 auprès d'intervenants divers impliqués dans l'éducation des langues autochtones en douze pays différents, soit l'Australie, la Bolivie, la Polynésie française, le Groenland, le Guatemala, le Mexique, le Pérou, Taiwan, la Nouvelle-Zélande, la Russie, les États-Unis et le Canada, Galla (2016 : 1444) a déterminé que l'utilisation de la technologie à des fins de revitalisation peut jouer trois rôles clés : permettre le développement de compétences technologiques nécessaires dans bien des milieux de travail et dans les institutions académiques, exposer la langue dans de nouveaux domaines d'utilisation, et accroître les sentiments d'autonomisation, l'appropriation et l'engagement des membres de la communauté, en particulier les jeunes, envers la langue. Hermes et Kendall (2013 : 126), se basant sur la littérature sur la revitalisation, suggèrent trois possibles usages efficaces de la technologie par les communautés. D'abord comme moyen de communication pouvant renverser les stéréotypes qui conçoivent les langues autochtones comme traditionnelles et l'anglais comme une langue moderne. La technologie permet aussi la conception, la production et la distribution de matériels par la communauté. Enfin, la technologie vient renforcer les efforts de documentation et d'archivage. Eisenlohr (2004 : 25), s'inspirant de la distinction que fait Fishman entre les modes mobilisés et non mobilisés de maintien de la langue, conçoit l'emploi de médias électroniques comme un effort de mobilisation consciente des ressources matérielles et politiques afin de permettre l'usage continu de la langue.

Avantages

Production et distribution de matériels linguistiques

Parmi les avantages les plus évidents de l'utilisation des TIC, on retrouve la production et la diffusion de matériels dans la langue visée. Selon Burri, l'avancée des nouvelles technologies a transformé le rapport des utilisateurs de celles-ci au contenu. Ces derniers ne sont plus de simples consommateurs, mais des créateurs à part entière (Burri 2010 : 37). Les logiciels de publication de base et les sites web permettent à n'importe qui de produire ses propres matériels linguistiques (Galla 2016 : 1146). Même la création de matériels dans les langues minoritaires, tels que des livres, des enregistrements, et des matériaux numériques, devient plus facile et abordable (Eisenlohr 2004 : 24). Il s'agit d'un avantage non négligeable puisqu'il vient répondre à un défi majeur de l'enseignement d'une langue menacée, soit le manque de manuels et de matériaux pédagogiques qui sont culturellement pertinents et n'essentialisent pas la culture (Galla 2016 : 1146). La distribution de contenu n'a aussi jamais été plus facile et abordable, les progrès technologiques permettant de faire des reproductions parfaites et de les diffuser sur la toile, les rendant accessibles à quiconque à accès à un ordinateur (Burri 2010 : 35).

Les TIC permettent le stockage d'une quantité massive de données à faible coût ce qui facilite la documentation et la préservation des langues menacées. L'enregistrement des pratiques linguistiques d'une langue est devenu abordable et efficace, même dans les cas où les locuteurs sont en faible nombre (Eisenlohr 2004 : 24). La capacité d'effectuer et de stocker des enregistrements de qualité est particulièrement importante pour les langues en situation précaire puisque, contrairement aux documents textuels, ils peuvent renseigner sur la prononciation des mots et les pratiques verbales d'une langue dans des projets de reconstruction ou de remise en état de la langue (Grenoble et Whaley 2006 : 66; Galla 2016 : 1147).

Appui pédagogique

En dehors de la production et de la distribution de ressources pédagogiques, les TIC peuvent aussi faciliter l'enseignement des langues en offrant des outils supplémentaires et de nouvelles opportunités d'apprentissage qui maximisent les ressources humaines (Galla 2016 : 1147). Ces nouveaux outils incluent des CD-ROM interactifs, des sites web et des réseaux informatiques qui sont capables de présenter des tâches aux étudiants et d'évaluer leur progrès (Eisenlohr 2004 : 24). Les enseignants peuvent entrer en contact avec des apprenants de la langue, peu importe la distance qui les sépare, et leur envoyer des matériels pédagogiques. Les apprenants ont aussi la possibilité de communiquer entre eux, de s'engager dans des communautés virtuelles destinées à offrir un lieu de pratique et d'utilisation de la langue. La technologie, utilisée de cette façon, peut ainsi répondre aux besoins de combler l'écart entre la demande pour des instructeurs et la disponibilité de ceux-ci et de fournir des espaces où les apprenants peuvent créer leur propre rapport à la langue (Galla 2016 : 1148; Buszard-Welcher 2001 : 341).

Transformation des attitudes envers la langue

Plusieurs chercheurs ont expliqué que l'emploi des TIC peut contribuer à accroître l'estime des locuteurs envers leur langue et rehausser son statut. En étendant l'utilisation de la langue à de nouveaux domaines, même virtuels, les locuteurs et apprenants de la langue peuvent voir que la langue joue un rôle dans leur réalité en tant qu'autochtone et dans le monde contemporain (Galla 2016 : 1143). Selon des travaux récents sur la télédiffusion dans la langue minoritaire, lorsque des locuteurs se voient offrir des occasions d'entendre et d'utiliser leur langue au travers de médias de diffusion de masse, la perception de la langue peut changer à ce qu'elle soit perçue comme une composante du monde contemporain et une langue pertinente pour

le futur du groupe au lieu d'une langue destinée à disparaître (Eisenlohr 2004 : 24). Le fait d'utiliser une langue ou une variété linguistique dans des médias de masse peut créer une association avec des notions de prestige et de modernité, rehaussant ainsi son statut (Galla 2016 : 1143; Eisenlohr 2004 : 32).

Renforcement de la communauté

La technologie permet de couper facilement les distances et d'offrir de nouveaux moyens et espaces de communication donnant un accès immédiat à la langue et à la communauté (Galla 2016 : 1148; Burri 2010 : 37) et un contexte d'immersion où des membres de la communauté peuvent se rencontrer, interagir et communiquer dans la langue autochtone (Buszard-Welcher 2001 : 341). Ceci est particulièrement utile aux Autochtones qui s'établissent dans des milieux urbains, leur permettant de maintenir une connexion entre leur identité autochtone et leur terre d'origine au travers de réseaux sociaux avec d'autres expatriés de la même collectivité et des proches toujours présents dans la collectivité d'origine (Baloy 2011 : 523). De plus, l'utilisation des réseaux sociaux par les membres de la communauté pour discuter des activités basées sur le territoire et pour échanger de l'information culturelle peut renforcer la résilience communautaire en établissant une connexion au territoire et en renforçant la préservation culturelle (Molyneux et collab. 2014 : 278).

Défis de l'utilisation des TIC à des fins de préservation de la langue

Motivation et accessibilité des matériels

Si les TIC facilitent la production d'outils et de matériels linguistiques, comme le soulignent les chercheurs, cela n'est utile pour la revitalisation que si ces outils sont utilisés. Il est crucial que les communautés et leurs locuteurs soient bien informés des produits ou projets qui

existent et qu'ils soient motivés à les utiliser. Bien souvent cependant, les produits créés dans le cadre de projets de revitalisations linguistiques finissent par être peu utilisés, en particulier ceux ne bénéficiant pas financés par le gouvernement qui sont bien promeut et publicisé (Galla 2016 : 1145).

La disponibilité de la technologie dans les communautés autochtones isolées

Bien sûr, pour poursuivre des projets de revitalisation qui se servent des TIC, il faut que la communauté autochtone visée ait l'infrastructure et les ressources informatiques nécessaires, ce qui n'est pas toujours garanti. Pour Galla, dans certaines communautés autochtones, les conditions socioéconomiques ne sont pas toujours favorables à ce type de projet dû à un manque d'accès à des services de base tels que l'électricité et le gaz. Tous les foyers ne sont pas non équipés d'ordinateurs et d'accès Internet (Galla 2016 : 1139). Même lorsque les communautés ont un accès au matériel informatique de base, il faut s'assurer que la technologie fonctionne à des vitesses modernes et soit complètement à jour afin d'éviter les problèmes d'incompatibilité des systèmes d'opérations et des logiciels (Buszard-Welcher 2001 : 339; Galla 2016 : 1145).

Il faut de plus garantir l'accès à Internet en dehors des écoles. Il ne doit pas être accessible uniquement par les enfants, puisque les locuteurs aînés ont aussi un rôle important à jouer dans la transmission de la langue (Buszard-Welcher 2001 : 339).

Le manque de financement, un problème récurrent au sein des communautés linguistiques autochtones voulant revitaliser leur langue, peut aussi empêcher l'investissement dans l'élaboration d'outils technologiques pouvant venir en aide à la revitalisation (Galley et collab. 2016 : 16).

Appropriation culturelle et contrôle des accès

Selon plusieurs chercheurs, dont Hill (2002), Junker et Luchian (2007) et Buszard-Welcher (2001), grâce à l'Internet et les TIC, il n'a jamais été aussi facile d'avoir accès à des ressources linguistiques. Malgré les avantages que cela apporte sur le plan du partage et de la distribution des ressources linguistiques, cela soulève aussi des questions quant au contrôle des accès pour les groupes autochtones qui craignent de perdre le contrôle de la langue et des ressources linguistiques (Hill 2002 : 122; Junker et Luchian 2007 : 195; Buszard-Welcher 2001 : 340). Certaines communautés autochtones, par désir de prévenir l'appropriation culturelle (Junker et Luchian 2007 : 195) et l'utilisation des expressions culturelles traditionnelles (ECT) autochtones par des groupes ou individus non autochtones à des fins non autorisées, croient qu'il est crucial de limiter leurs accès aux langues et cultures autochtones sur l'Internet (Buszard-Welcher 2001 : 340; Burri 2010 : 40) afin de préserver l'authenticité et la valeur idéologique de leurs formes d'expression culturelles traditionnelles (Eisenlohr 2004 : 27).

Les risques d'appropriation culturelle existaient avant la venue des TIC, mais les nouveaux développements technologiques facilitant la reproduction et la distribution de contenu ont exacerbé ces risques (Burri 2010 : 35). Une étude sur les sites web de langues autochtones réalisée par Buszard-Welcher (2001 : 332) suggère, à partir de l'analyse d'un échantillon de 50 sites internet sur la préservation de langues autochtones au Canada et aux États-Unis, qu'une majorité de ces sites sont développés et gérés par des individus non autochtones. Peu de sites de l'échantillon sont des sites officiels de nations autochtones et légèrement moins de la moitié sont développés par des individus ou organisations autochtones ou affiliées à une tribu. Le contrôle sur le contenu et l'accès aux sites sur les langues n'est ainsi pas assuré aux Premières nations.

Burri explique que les lois encadrant la propriété intellectuelle ne protègent pas non plus adéquatement les ECT, car elles ne couvrent pas le style littéraire et artistique, ne protègent que

l'œuvre originale et ne reconnaissent de droits auteurs qu'à des créateurs particuliers. Ces deux dernières caractéristiques s'appliquent mal aux productions traditionnelles qui n'ont pas nécessairement de créateurs particuliers ou connus et qui ne sont pas toujours fixes, dont les expressions orales qui sont intangibles (Burri 2010 : 40).

Des moyens autres que la censure existent cependant pour limiter et restreindre les accès à du contenu linguistique placé en ligne. L'accès à certains contenus pourrait être limité à certaines périodes, protégé par un mot de passe ou n'être accessible qu'à partir d'un réseau particulier fermé à l'extérieur (Buszard-Welcher 2001 : 340). Les communautés autochtones peuvent aussi exploiter les modèles hybrides de protection du droit d'auteur, dont la licence Creative Commons, le modèle le plus connu. Ce modèle permet d'imposer des conditions spécifiques à la reproduction ou distribution et de se réserver certains droits (Burri 2010 : 43).

La domination de l'écriture

Un autre défi de l'utilisation des TIC à des fins de revitalisation est que ces technologies accordent beaucoup d'importance à la communication écrite. Tout d'abord, les langues qui n'utilisent pas l'alphabet latin doivent trouver des moyens, souvent plus compliqués, d'inclure leurs caractères qui ne sont pas intégrés aux systèmes d'exploitation informatiques, à moins d'une intervention d'informaticiens experts. Des spécialistes se sont tout de même penchés sur le développement d'ensembles de typographies qu'il est possible de télécharger et d'installer (Junker et Luchian 2007 : 195; Buszard-Welcher 2001 : 339). Malgré la domination du texte en ligne, il est devenu plus facile d'incorporer des vidéos ou des enregistrements audio afin de compléter l'écriture et de présenter un portrait plus complet de la langue (Baloy 2011 : 534).

Des débats sur l'orthographe viennent compliquer la donne pour les langues autochtones qui n'ont pas de traditions littéraires, puisque différentes communautés peuvent se servir de

systèmes d'écritures et d'orthographe différents (Buszard-Welcher 2001 : 339). Des débats peuvent aussi émerger sur la pertinence d'emprunter des genres de diffusion associés aux médias de masse de la langue dominante lorsque certains locuteurs jugent que ces nouvelles pratiques peuvent entrer en conflit avec les pratiques linguistiques et les conventions de performance linguistique favorisées de la communauté (Eisenlohr 2004 : 27). Dans un contexte de revitalisation, ces conflits concernant les variétés et les pratiques linguistiques sont particulièrement sensibles et risquent d'aliéner des locuteurs et de mettre à mal les efforts de revitalisation (Eisenlohr 2004 : 29).

Deux exemples de projets au Canada

eastcree.org

Ce projet, né d'une collaboration en 2001 entre la Commission scolaire crie de la région de la baie James, Marie-Odile Junker de l'université Carleton en Ontario et Marguerite Mackenzie de l'Université Memorial de Terre-Neuve, ainsi que d'autres organisations de la région, vise à inciter les locuteurs de cri dans le nord du Québec, dans la région de la baie James, à documenter leur langue (Bird 2014 : 245). Ce projet de préservation prend appui sur le développement et le maintien d'une base de données intégrées sur la langue et vient renforcer des efforts de préservation déjà en œuvre dans la région où la langue cri de l'Est est la langue d'instruction jusqu'à la 3^e année dans les écoles gérées par la Commission scolaire crie (Junker et Luchian 2007 : 187-188).

La base de données rassemble et organise le matériel et le savoir linguistique et le rend disponible aux pédagogues. Le site web présente de nombreux outils, dont un catalogue de publications dans la langue, un forum technologique, un bavardoir syllabique cri, des dictionnaires et un atlas linguistique, ainsi que des prototypes pour des leçons et des fiches de

chant et de lecture. Cependant, l'outil le plus intéressant doit être la base de données sonore composée d'enregistrements obtenus du conseil scolaire, de chercheurs et autres spécialistes linguistiques, de stations de radios et de collections privées. Celle-ci vise à remettre l'accent sur la tradition orale (Junker et Luchian 2007 : 194-195).

Dans le cadre du projet, un système d'archivage pertinent et malléable a été développé en consultation avec des collaborateurs cris, puis enseignés aux participants du projet. Plusieurs formations et sessions d'entraînement en édition sonore furent aussi offertes pendant près de dix-huit mois à la trentaine de collaborateurs cris et autres membres divers de la communauté, locuteurs de la langue crie, incluant des élèves des écoles cries. À la fin de ces dix-huit mois, plus de 300 histoires avaient été éditées et cataloguées par les participants au projet (Junker et Luchian 2007 : 1991). Au-delà de la création d'un outil utile pour l'étude et l'enseignement de la langue crie de l'Est, le projet contribuait ainsi, en offrant des formations à la communauté, à accroître la capacité de celle-ci et à l'engager dans le maintien et la revitalisation de la langue crie (Bird 2014 : 245).

FirstVoices

Une initiative bien établie est celle du projet *First Voices*. Cette initiative est le résultat d'une entente signée en décembre 2004, entre des représentants du gouvernement yukonnais et la *First People's Cultural Foundation* de la Colombie-Britannique pour faciliter l'utilisation de technologies multimédias numériques afin de documenter et d'enseigner les langues autochtones menacées au travers d'outils rendus accessibles sur un site web. Le site web créé est financé par cet arrangement et se sert d'enregistrements, de photographies, de vidéos et de textes afin de bien représenter la culture et la langue tagish. Du matériel didactique destiné à être utilisé dans des salles de classe, tel que des fiches de vocabulaire, est aussi inclus dans le site web. Le projet

visait ainsi à permettre à la communauté tagish de représenter elle-même sa langue et sa culture au travers des nouvelles technologies (Moore, Patrick et Hennessy 2006 : 119).

Des jeunes et des aînés autochtones associés au projet ont ainsi eu l'occasion de conceptualiser ensemble les idéologies linguistiques autochtones qui sous-tendraient le projet et d'autres efforts de revitalisation de la langue s'en inspirant à commencer par le contrôle par la communauté locale des ressources linguistiques. Les principes idéologiques suivis à cette fin furent la reconnaissance de l'autorité linguistique et culturelle des aînés, l'entraînement des membres plus jeunes de la communauté dans la documentation de la langue, l'utilisation de traditions comme des modèles prestigieux d'utilisation de la langue et de représentations culturelles, rendre accessible toutes les ressources linguistiques à la communauté. L'application de ces idéologies a permis à la communauté de s'approprier le projet en sortant du simple cadre de la documentation (Moore, Patrick et Hennessy 2006 : 124).

Les chercheurs ont montré que dans le cadre de ces deux projets, *First Voices* et le site internet *eastcree.org*, il a été important d'intégrer des membres de la communauté ciblée dans la conceptualisation et la réalisation des projets (Junker et Luchian 2007). Dans les deux cas, des efforts ont été effectués afin que la communauté puisse s'approprier le projet, soit par la formation des membres de la communauté dans le cadre du projet du site internet *eastcree.org* (Junker et Luchian 2007) soit par l'élaboration d'idéologies conductrices du projet dans le cadre du projet *First Voices* (Moore, Patrick et Hennessy 2006). Le troisième rôle que peut jouer la technologie dans les projets de revitalisation linguistique identifié par Galla (2016 : 144), soit celui d'accroître les sentiments d'autonomisation, l'appropriation et l'engagement des membres de la communauté, semble ainsi jouer un rôle clé dans la motivation des communautés autochtones impliquées dans ces deux projets. La documentation de la langue, sous sa forme verbale et écrite, et, par extension, la production et la distribution de matériels linguistiques

constituent une autre motivation importante de ces projets qui répertorient tous deux un ensemble de documents publics et privés sous une forme accessible aux pédagogues.

Analyse

Ce travail cherchait à répondre à deux questions : 1) Quel est l'état du débat sur la revitalisation des langues autochtones? 2) Quelles sont les raisons motivant le choix des TIC dans les projets de revitalisation des langues autochtones au Canada afin d'accroître la transmission intergénérationnelle?

Nous avons d'abord examiné ces questions séparément en traitant dans un premier temps des principales conceptualisations, débats et stratégies de la revitalisation, ainsi que des différentes typologies de mesure de la vitalité utilisées pour décrire la situation des langues. Puis nous avons exploré diverses façons que les TIC peuvent être utilisées à des fins de revitalisation des langues autochtones, incluant leurs avantages et désavantages. Nous avons présenté, de façon succincte, deux exemples de projets pouvant illustrer certaines des motivations des communautés autochtones au Canada d'incorporer les TIC dans leurs projets de protection de leurs langues. Cette section vise à mettre en commun ces éléments que nous avons présentés jusqu'à présent afin de faire la synthèse des analyses et réflexions des chercheurs en ce qui a trait à l'utilisation des TIC dans les projets de revitalisation des langues autochtones au Canada. Ces analyses démentent le mythe du mode de vie autochtone incompatible avec la technologie et la modernité (Darnell 2005 :99; Baloy 2011 : 521; McCarty 2014 : 254) et identifient les avantages et les désavantages des TIC dans la préservation des langues, permettant de faire ressortir les conditions particulières permettant l'utilisation des TIC (Eisenlohr 2004; Burri 2010; Galla 2016; Buszard-Welcher 2001; Junker et Luchian 2007). Ces conditions se résument à : a) l'engagement grandissant du gouvernement fédéral envers la protection des langues autochtones suite aux

publications du rapport de la Commission de vérité et réconciliation qui reconnaît l'importance de la protection des langues autochtones pour la réconciliation (Commission de vérité et réconciliation 2015 : 320), b) la volonté des communautés autochtones au Canada d'adapter les TIC afin de répondre à leurs besoins, tels qu'illustrés par l'élaboration de services et réseaux de communication qui leurs sont propres (Kitchenham 2003 : 355), c) la possibilité de produire, diffuser et publier des ressources linguistiques ou didactiques à faible coût sans besoin de compétences informatiques avancées (Burri 2010 : 35), et d) la création de partenariats entre des chercheurs et des communautés autochtones visant l'appropriation par ces dernières des outils et ressources créés dans le cadre des projets de revitalisation (Bird 2014 : 245; Moore, Patrick et Hennessy 2006 : 124).

Un des grands débats sur la revitalisation des langues autochtones porte sur le rôle de l'école comme lieu de transmission de la langue. Puisque la langue n'est plus nécessairement utilisée au foyer et que les ressources de la communauté sont limitées, l'école devient un lieu de choix pour plusieurs projets de revitalisation (Grenoble et Whaley 2006 : 61; Tsunoda 2005 : 206). Plusieurs projets de revitalisation utilisant les TIC, incluant le site internet *eastcree.org*, ont d'ailleurs des portées pédagogiques et visent à outiller les écoles dans leur travail de transmission de la langue. Bien qu'idéalement le foyer serait le lieu principal de transmission de la langue, la technologie peut offrir des alternatives intéressantes pour les autochtones qui n'ont pas ou peu de personnes dans leur entourage avec qui parler leur langue au travers (Hermes et Kendall 2013: 127). Ces outils sont d'autant plus pertinents qu'un nombre de plus en plus grand d'Autochtones habiterait des régions urbaines, éloignées de leur communauté d'origine (Norris 2003). Par ailleurs, les outils de technologie linguistique, surtout ceux offrant un apprentissage au travers d'activités, telles que des jeux ou la création de texte, offrent aux apprenants des occasions de lier la langue à des expériences concrètes, ce qui les motivent à continuer d'étudier la langue et il

devient plus facile pour eux de se rappeler et d'utiliser de nouveaux termes de vocabulaire (Schreyer et Gordon 2007: 158-159).

Il est intéressant de noter que les projets du site *eastcree.org* et *First Voices*, bien que visant effectivement la revitalisation de langues autochtones, mettent tant d'accent sur la documentation de multiples ressources linguistiques. Selon Ward (2003 : 158), la documentation est avant tout un exercice scientifique visant l'étude de la langue par des experts n'étant pas usuellement des membres de la communauté étudiée. La documentation et la revitalisation visent à accroître le nombre de locuteurs d'une communauté linguistique mais ces activités sont parfois présentés comme étant incompatibles, la première constituant un exercice scientifique alors que la seconde vise à accroître le nombre de locuteurs d'une langue, bien que la documentation puisse contribuer à faciliter le développement de matériel pédagogique. Pour leur part, Carr et Meek (2013 : 192-193) critiquent la tendance des programmes de revitalisation à consacrer tellement d'efforts à la création de textes et d'autres matériels linguistiques qu'ils vont négliger la production de nouveaux locuteurs qui devrait être la priorité. Le site *eastcree.org* et *First Voices* s'éloignent de la simple documentation cependant, puisque des locuteurs des langues ciblées sont impliqués de près dans leur conception (Junker et Luchian 2007; Moore, Patrick et Hennessy 2006). Dans le cas de *First Voices* en particulier, ce sont des locuteurs qui définissent les objectifs du projet et contrôlent la représentation qui est faite de leur langue et de leur culture afin que le projet soit utile pour les locuteurs (Moore, Patrick et Hennessy 2006 : 124). Galley et collab. (2016 : 14) jugent cependant qu'une documentation de qualité est essentielle à la préservation linguistique et s'inquiètent du fait que les langues autochtones ne bénéficient pas toutes du même degré de documentation. En fait, elles sont pour la plupart très peu documentées et c'est le manque de financement, plutôt qu'un manque de volonté, de connaissances et de

capacité qui empêche bien des communautés linguistiques autochtones de profiter pleinement des outils technologiques à des fins de revitalisation linguistique.

Malgré l'intérêt croissant des communautés autochtones et des chercheurs pour l'emploi des TIC à des fins de revitalisation linguistique et culturelle, les ressources linguistiques en ligne demeurent limitées. Comparant les ressources linguistiques des communautés de langues menacées et des communautés de langues créées, Schreyer (2011) constate que les locuteurs de langues créées pour des ouvrages de fiction médiatisés, tels que la langue klingonne associée au film *Star Trek* et la langue Na'vi créée pour le film *Avatar*, ont effectué une planification sérieuse de leurs ressources linguistiques qui a contribué à effectuer une promotion proactive de ces langues sur l'Internet en développant des ressources linguistiques innovatrices et engageantes. Le *Klingon Writing Project* encourage par exemple les individus à créer leurs propres œuvres dans la langue *klingonne*, tandis que le *Klingon Shakespeare Restoration Project* implique la traduction d'œuvres de Shakespeare. Ces deux initiatives mobilisent une communauté entièrement virtuelle de locuteurs de klingon et sont réalisés sur Internet (Schreyer 2011 : 412). Comme l'a indiqué Burri (2010 : 37), l'Internet permet ainsi à ces utilisateurs de devenir des créateurs de contenu, ce qui peut être plus intéressant et engageant pour des locuteurs et apprenants de langues que d'étudier des phrases et des conversations préformulées dans un contexte d'apprentissage plus formel. En encourageant la création auprès des apprenants de la langue, ces projets enrichissent de plus le processus d'apprentissage (Silentman 1995 : 180). Les réseaux sociaux, YouTube et les applications mobiles ont aussi été utilisés pour mobiliser l'intérêt pour l'apprentissage de ces langues. N'étant pas affiliés à des communautés et cultures (existantes) particulières, et étant affiliés à des productions médiatisées et diffusées à travers le globe, les langues créées bénéficient d'un avantage sur les langues menacées qui ne disposent pas de l'attention médiatique et de la capacité nécessaire pour répliquer le travail de planification linguistique effectué par les

locuteurs de Klingon et de Na'Vi (Schreyer 2011 : 412-413). Au contraire, cela ne serait pas souhaitable pour des communautés linguistiques dont la langue est attachée à une culture, elle aussi menacée et qu'il faut aussi promouvoir. L'enjeu de l'appropriation culturelle oblige aussi les communautés à faire de preuve de plus de prudence avant de rendre ses ressources disponibles en ligne afin d'assurer qu'elle puisse en garder le contrôle (Junker et Luchian 2007 : 195; Buszard-Welcher 2001 : 340). Cependant, les communautés de locuteurs de langues menacées pourraient s'inspirer du travail effectué par les locuteurs de langues créées afin d'élaborer leurs propres stratégies de planification linguistique en ligne (Schreyer 2011 : 412-413).

Le besoin de plus de planification linguistique stratégique et de définition d'objectifs précis est d'ailleurs un défi important de la revitalisation communautaire des langues autochtones en général selon le *Rapport sur la séance de dialogue national sur les langues autochtones* qui recommande « l'élaboration de plans d'action communautaires pour chaque langue et chaque collectivité, ce qui peut représenter des sous-ensembles d'une collectivité, vivant dans une réserve ou hors réserve » (Galley et collab. 2016 : 23). Une réflexion plus large sur la planification des ressources linguistiques technologiques, qui sort du cadre limité de la pédagogie formelle sans toutefois complètement la mettre de côté, devrait commencer par bien répertorier les outils technologiques de revitalisation existants et identifier les lacunes en termes d'accès et de domaines d'utilisation.

Conclusion

Pendant des années, le gouvernement du Canada a adopté des politiques visant l'assimilation culturelle et linguistique des populations autochtones du pays. Les écoles résidentielles, au sein desquelles les enfants autochtones étaient gravement punis s'ils parlaient

leur langue maternelle et étaient privés de tout contact avec leur culture, et la rafle des années soixante, qui a permis l'enlèvement de milliers d'enfants autochtones afin de les placer au sein de familles canadiennes blanches, en particulier, ont eu un effet dévastateur sur la transmission intergénérationnelle des langues autochtones qui continue de se faire sentir aujourd'hui (Baloy 2011 : 518).

Si l'attitude du gouvernement canadien envers les langues a commencé à changer ces quelques dernières décennies, en commençant à financer les projets de promotion, de préservation et d'enrichissement des langues autochtones, notamment au travers de l'Initiative des langues autochtones qui existe depuis 1998 (Affaires autochtones et du Nord Canada, 2016), la situation des langues autochtones continue de se dégrader. Mis à part la langue crie, l'inuktitut et l'ojibway, les langues autochtones sont appelées à disparaître d'ici la fin de ce siècle. De plus, le financement de projets de préservation des langues autochtones ne s'est pas accompagné de mesures législatives fédérales visant à reconnaître un statut particulier ou à solidifier l'appui actuel à ces langues. Les seuls recours actuels comprennent la reconnaissance des droits ancestraux qui sont mentionnés à l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* (Loi constitutionnelle de 1982, 1982), qui pourraient s'étendre aux langues autochtones si elles sont reconnues comme des éléments distinctifs de la culture de la communauté concernée existants à l'époque précoloniale (Poliquin 2013 : 580), et la vague promesse de la *Charte canadienne des droits et libertés* de « promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens » (Loi constitutionnelle de 1982, 1982). Seuls le Nunavut, les Territoires-du-Nord-Ouest, la Colombie-Britannique, l'Ontario et le Québec ont adopté des politiques ou programmes provinciaux visant la préservation ou la promotion des langues autochtones parlées au sein de leur territoire, laissant les autres autochtones sans protection (LeCompte 2017). Cela pourrait changer bientôt si le gouvernement fédéral répond aux appels à l'action de la Commission de

vérité et réconciliation quant à l'élaboration de mesures législatives sur les langues autochtones (Commission de vérité et réconciliation 2015 : 320). Des projets de loi pouvant potentiellement satisfaire cette demande sont en voie de développement, notamment le projet de loi S-212, la *Loi visant la promotion des langues autochtones du Canada ainsi que la reconnaissance et le respect des droits linguistiques autochtones*, le projet de loi C-262, la *Loi visant à assurer l'harmonie des lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, et le projet de loi visant la préservation, la protection et la revitalisation des langues des peuples autochtones annoncé le 15 juin 2017 par l'honorable Mélanie Joly (Patrimoine canadien 2017).

La situation des langues autochtones au Canada n'est pas unique. Bien des langues autochtones et minoritaires à travers le monde sont aussi menacées de disparition, ce qui a inspiré bien des travaux de recherche sur la revitalisation linguistique et le maintien des langues comme moyens de prévenir la disparition de milliers de langues (Hinton 2003 : 45). Des discussions ont aussi eu lieu sur la renaissance de langues n'ayant plus de locuteurs vivants. La distinction entre tous ces termes n'est pas toujours évidente puisque certains chercheurs ne reconnaissent pas de différences significatives entre eux et puisque les programmes de maintien de la langue et les programmes de revitalisation linguistique sont similaires (Grenoble et Whaley 2006 : 13). Des débats importants ont ainsi émergé sur les stratégies de revitalisation les plus pertinentes, par exemple, faut-il miser sur l'école comme lieu de transmission de la langue ou tenter de créer de nouveaux domaines d'utilisation pour la langue? Faut-il miser sur l'enseignement des langues aux enfants ou faut-il d'abord enseigner la langue aux adultes comme langue seconde? Des débats ont aussi lieu sur les facteurs permettant le mieux de mesurer la vitalité linguistique, tels que le nombre et l'âge des locuteurs, le taux de transmission intergénérationnel, les fonctions de la langue et ses domaines d'utilisation, ou encore la gestion par la communauté de ses institutions. Au final, les stratégies adoptées varient selon les circonstances des communautés

linguistiques autochtones et les ressources financières, humaines et politiques auxquelles elles ont accès (Shaul 2014 : 50).

Les TIC ont évolué très rapidement sur une courte période et présentent de nouvelles possibilités d'appui aux efforts de revitalisation en fournissant des outils facilitant la documentation et l'archivage, ainsi que la création et distribution de ressources linguistiques et de matériels didactiques à faible coût et sans nécessité des capacités avancées en informatique (Burri 2010 : 35). Les réseaux sociaux et des logiciels tels que Skype et Facetime permettent aux Autochtones vivant à l'extérieur de leur communauté d'origine de rester en contact avec celle-ci et peuvent faciliter l'enseignement à distance avec un locuteur ayant des compétences avancées dans la langue ciblée (Galley 2016 : 33). En se taillant une place dans Internet, les communautés linguistiques autochtones sont aussi en meilleure position de contrôler la représentation qui est faite de leur langue et de leur culture (Hermes et Kendall 2013 : 126). Par ailleurs, deux projets de revitalisation menés au Canada, *First Voices* et le site internet *eastcree.org*, deux bases de données de ressources linguistiques diverses, illustrent comment des projets basés sur la technologie et développés avec des experts venant de l'extérieur de la communauté peuvent contribuer à assurer l'appropriation du projet par la communauté en offrant des formations visant à accroître la capacité de la communauté (Bird 2014 : 245) et en permettant à des membres de la communauté d'élaborer les idéologies conductrices du projet (Moore, Patrick et Hennessy 2006 : 124).

Cependant, malgré l'intérêt certain des communautés autochtones pour l'utilisation des TIC dans les projets de revitalisation linguistique, quelques défis majeurs s'imposent. Tout d'abord, le manque de financement empêche plusieurs communautés autochtones d'élaborer des outils technologiques à des fins de revitalisation (Galley 2016 : 16). La crainte de perdre le contrôle de leurs ressources linguistiques et de voir leurs ressources appropriées par d'autres

groupes vient aussi décourager certaines communautés de poursuivre des projets misant sur les capacités de diffusion d'Internet auquel tout le monde peut avoir accès (Junker et Luchian 2007 : 195; Buszard-Welcher 2001 : 340). Certaines stratégies existent afin de contrôler davantage les accès aux ressources linguistiques en ligne, mais celles-ci ne seront jamais aussi efficaces que de tout simplement maintenir ce contenu hors ligne.

L'efficacité des communautés de locuteurs de langues créées à recruter et engager de nouveaux locuteurs au travers d'une promotion proactive au travers d'Internet et d'autres médias démontre cependant les avantages qu'il y aurait à élaborer et mettre en œuvre une planification plus stratégique des ressources linguistiques en ligne. Si les auteurs du *Rapport sur la séance de dialogue national sur les langues autochtones* ne pensaient pas nécessairement à la planification des ressources technologiques, ils recommandent tout de même l'élaboration de plans communautaires afin d'assurer une planification stratégique et l'élaboration d'objectifs précis pour chaque langue et collectivité (Galley 2016 : 23).

Bibliographie

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD CANADA (2013). « Enquête nationale auprès des ménages de 2011 – Connaissance des langues autochtones », Affaires autochtones et du Nord Canada, [En ligne]. [<https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1377004468898/1377004550980>] (18 mai 2017).

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD CANADA (2016). « Faits saillants du budget de 2016 – Investissements pour les Autochtones et le Nord », Affaires autochtones et du Nord Canada, [En ligne]. [<https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1458682313288/1458682419457>] (4 juin 2017).

BALOY, Natalie J. K (2011). « “We Can’t Feel Our Language” : Making Places in the City for Aboriginal Language Revitalization ». *American Indian Quarterly*, vol. 35, n° 4, p. 515-548.

BERNIER, Ivan (2001). « La préservation de la diversité linguistique à l’heure de la mondialisation », *Les Cahiers de Droit*, vol. 42, n° 4, p.913-960.

BIRD, Elizabeth Kay (2014). « A resource kit : to assist speech-language pathologists and audiologists in providing informed services to first nations, Inuit, and Metis people », *Canadian Journal of Speech-Language Pathology & Audiology*, vol. 38, n° 2, p.238-250.

BURRI, Mira (2010). « Digital Technologies and Traditional Cultural Expressions : A Positive Look at a Difficult Relationship », *International Journal of Cultural Property*, vol. 17, n° 33, 33-63.

BUSZARD-WELCHER, Laura (2001). « Can the Web Help Save My Language? ». Dans HINTON, Leanne et Kenneth HALE (dir.), *The Green Book of Language Revitalization in Practice*, San Diego : Brill Academic Pub, pp 331-345.

CARR, Gerald et Barbra MEEK (2013). « The Poetics of Language Revitalization : Text : Performance, and Change », *Journal of Folklore Research*, vol. 50, n° 1-3, p. 191-216.

CENTRE DE GOUVERNANCE DE L’INFORMATION DES PREMIÈRES NATIONS (CGIPN) (2012). *Enquête régionale sur la santé des Premières Nations (ERS). 2008-10 : national sur les adultes, les adolescents et les enfants qui vivent dans les communautés des Premières Nations*. Ottawa : Centre de gouvernance de l’information des Premières Nations.

COMMISSION DE VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION DU CANADA (2015). *Pensionnats du Canada: Les séquelles. Rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada. Volume 5*. Montréal, Kingston, London et Chicago: McGill-Queen’s University Press, 435p.

DARNELL, Regna (2004). « Revitalization and Retention of First Nations Languages in Southwestern Ontario ». Dans FREELAND, Jane et Donna PATRICK (dir.), *Language Rights and Language Survival*, Manchester et Northampton : St. Jerome Publishing, p. 87- 102.

DAUENHAUER, Nora et Richard DAUENHAUER (1998). « Technical, emotional, and ideological issues in reversing language shift : examples from Southeast Alaska », *Endangered Languages. Current issues and future prospects*, Cambridge : Cambridge University Press, p.57-98.

DORIAN, Nancy (1998). « Western language ideologies and small-language prospects », *Endangered Languages. Current issues and future prospects*, Cambridge : Cambridge University Press, p.3-21.

EISENBERG, Avigail (2011). « À la défense des droits culturels », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. XL1, n° 1, p. 112-115.

EISENLOHR, Patrick (2004). « Language Revitalization and New Technologies: Cultures of Electronic Mediation and the Refiguring of Communities », *Annual Review of Anthropology*, vol. 33, p. 21-45.

GALLA, Candace Kaleimamoowahinekapu (2016). « Indigenous language revitalization, promotion, and education: function of digital technology », *Computer Assisted Language Learning*, vol. 29, n° 7, p. 1137-1151.

GALLEY, Valerie et collab. (2016). *Reconnaissance, préservation et revitalisation des langues autochtones. Rapport sur la séance de dialogue national sur les langues autochtones*. Brentwood Bay (C.-B.) : First Peoples' Cultural Council.

GOVERNEMENT DU CANADA, *Loi constitutionnelle de 1982*, 17 avril 1982. [<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/Const//page-15.html#h-38>] (6 décembre 2016)

GOVERNEMENT DU MANITOBA, *Loi sur le multiculturalisme au Manitoba*, 24 octobre 1992. [<http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/m223f.php>] (12 juillet 2017).

GOVERNEMENT DU YUKON, *Loi sur les langues*, 31 décembre 1992. [<http://www.gov.yk.ca/legislation/acts/languages.pdf>] (4 juin 2017).

GRENOBLE, Lenore et Lindsay WHALEY (1998). « Toward a typology of language endangerment », *Endangered Languages. Current issues and future prospects*, Cambridge : Cambridge University Press, p.22-56.

GRENOBLE, Lenore et Lindsay WHALEY (2006). « Language revitalization as a global issue ». Dans GRENOBLE, Lenore et Lindsay WHALEY (dir.), *Saving Languages : An introduction to language revitalization*, Cambridge, New York, Melbourne, Madrid, Cape Town, Singapore, Sao Paulo : Cambridge University Press, p. 1-19.

GRENOBLE, Lenore et Lindsay WHALEY (2006). « Models for revitalization ». Dans GRENOBLE, Lenore et Lindsay WHALEY (dir.), *Saving Languages : An introduction to language revitalization*, Cambridge, New York, Melbourne, Madrid, Cape Town, Singapore, Sao Paulo : Cambridge University Press, p. 50-68.

GROUPE D'EXPERTS SPÉCIAL DE L'UNESCO SUR LES LANGUES EN DANGER (2003). *Vitalité et disparition des langues*, Paris : UNESCO, 24p.

HERMES, Mary et Kendall KING (2013). « Ojibwe Language Revitalization, Multimedia Technology, And Family Language Learning », *Language Learning & Technology*, vol. 17, n° 1, p.125-144.

HILL, Jane H (2012). « "Expert Rhetorics" in Advocacy for Endangered Languages: Who Is Listening, and What Do They Hear? », *Journal of Linguistic Anthropology*, vol.12, n° 2, p.119-133.

HINTON, Leanne (2003). « Language Revitalization », *Annual Review of Applied Linguistics*, vol. 23, p. 44–57.

INSTITUT DES LANGUES OFFICIELLES ET DU BILINGUISME (s.d.). « Le contexte juridique », Site de l'aménagement linguistique au Canada (SALIC), [En ligne]. [https://salic.uottawa.ca/?q=autochtones_juridique] (4 juin 2017).

JUNKER, Marie-Odile et Radu LUCHIAN (2007). « Developing Web Databases for Aboriginal Language Preservation », *Lit Linguist Computing*, vol. 22, n° 2, 187-206.

KITCHENHAM, Andrew (2003). « The Preservation of Canadian Indigenous Language And Culture Through Educational Technology », *AlterNative : An International Journal of Indigenous Peoples*, vol. 9, n° 4, p.351-364.

KROSKRITY, Paul (2012). *Telling Stories in the Face of Danger. Language Renewal in Native American Communities*, Norman : University of Oklahoma Press, 288p.

LANGLOIS, Stéphanie (2013). « Les peuples autochtones et la langue. Enquête nationale auprès des ménages (ENM). 2011 », Statistique Canada, [En ligne]. [http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-011-x/99-011-x2011003_1-fra.pdf] (23 mai 2017).

LANGLOIS, Stéphanie et Annie TURNER (2014). « Les langues autochtones et certains facteurs de vitalité en 2011 », Statistique Canada, [En ligne]. [<http://www.statcan.gc.ca/pub/89-655-x/89-655-x2014001-fra.pdf>] (23 mai 2017).

LANDRY, Rodrigue (2008). « Au-delà de l'école : le projet politique de l'autonomie culturelle ». *Francophonies d'Amérique*, n° 26, p. 149-183

LEWIS, M. Paul, Gary F. Simons, et Charles D. FENNIG (dir.). (2015). *Ethnologue : Languages of the World*, Eighteenth edition. Dallas, Texas : SIL International. [En ligne]. [<http://www.ethnologue.com>] (6 octobre 2015).

LECOMPTE, Lucie (2017). *Les langues autochtones dans l'édification d'un pacte de réconciliation*, Notes de la Colline - Recherche et analyse de la Bibliothèque du Parlement du Canada [<https://notesdelacolli.ca/2017/02/08/les-langues-autochtones-dans-ledification-dun-pacte-de-reconciliation/>] (4 juin 2017)

MALONE, Elizabeth (2015). *Language and Linguistics. Endangered Languages*, National Science Foundation. [En ligne].

[http://www.nsf.gov/news/special_reports/linguistics/endangered.jsp] (22 septembre 2015)

MCCARTY, Teresa L (2013). *Language Planning and Policy in Native America : History, Theory, Praxis*, Bristol; Buffalo : Multilingual Matters , 269p.

MCCARTY, Teresa (2014). « Negotiating Sociolinguistic Borderlands—Native Youth Language Practices in Space, Time, and Place », *Journal of Language, Identity, and Education*, vol. 13, p. 254–267.

MCEVOY, John P (1997). « Language Rights : Aboriginal Peoples », *Canadian Law Libraries/Bibliothèques de droit canadiennes*, vol. 22, n° 4, p.156-158.

MINISTÈRE DES FINANCES Canada (2017). «Bâtir une classe moyenne forte. #Budget2017 ». [<http://www.budget.gc.ca/2017/docs/plan/chap-03-fr.html#Toc477718168>] (10 juillet 2017).

MOORE, Patrick et Kate HENNESSY (2006). « New Technologies and Contested Ideologies », *American Indian Quarterly*, vol.30, n° 1, p.119-137.

MOSELEY, Christopher (2010). *Atlas des langues en danger dans le monde*, 3ème edn. Paris, Editions UNESCO. [En ligne]. [<http://www.unesco.org/culture/en/endangeredlanguages/atlas>> (6 octobre 2015).

NIEZEN, Ronald (2003). « Culture and the Judiciary : The Meaning of the Culture Concept as a Source of Aboriginal Rights in Canada », *Canadian Journal of Law & Society*, vol.18, n° 2, p.1-26.

NORRIS, Mary Jane (2003). « From Generation to Generation : Survival and Maintenance of Canada's Aboriginal Languages, within Families, Communities and Cities ». Dans MCKENNA BROWN, R. et Joe BLYTHE (dir.), *Maintaining the Links. Language, Identity and the Land*, Bath : Foundation for Endangered Languages, p. 58-65.

POLIQUIN, Gabriel (2013). « La protection d'une vitalité fragile : les droits linguistiques autochtones en vertu de l'article 35 », *McGill Law Journal/Revue de droit de McGill*, vol. 58, n° 3, p.574-605.

PATRIMOINE CANADIEN (2010). « Le gouvernement du Canada appuie le projet Talking with Technology ». [<http://www.marketwired.com/press-release/le-gouvernement-du-canada-appuie-le-projet-talking-with-technology-1339979.htm>] (3 juillet 2017).

PATRIMOINE CANADIEN (2014). « La ministre Aglukkaq annonce un appui à une application portant sur les langues autochtones ». [<http://www.marketwired.com/press-release/la-ministre-aglukkaq-annonce-un-appui-une-application-portant-sur-les-langues-autochtones-1979729.htm>] (3 juillet 2017).

PATRIMOINE CANADIEN (2017). « Importante étape franchie vers l'élaboration concertée

d'une loi sur les langues autochtones lors d'une réunion comprenant le gouvernement du Canada, les Métis, les Inuits et les Premières Nations ». [https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/nouvelles/2017/06/importante_etapefranchieverslelaborationconcerteeduneloisurlesla.html?=&wbdisable=true] (10 juillet 2017).

SCHREYER, Christine (2011). « Media, information technology, and language planning: what can endangered language communities learn from created language communities? », *Current Issues in Language Planning*, vol. 12, n° 3, p.403-425.

SCHREYER, Christine et Louise GORDON (2007). « "Parcourir les sentiers de nos ancêtres" : un projet de revitalisation linguistique par le jeu », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 31, n° 1, p.143-162.

SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES (2017). « Plan d'action pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022 : Un engagement concret à l'endroit des nations autochtones ». [http://www.autochtones.gouv.qc.ca/centre_de_presse/communiqués/2017/2017-06-28.asp] (10 juillet 2017).

SHAUL, D.L (2014). *Linguistic Ideologies of Native American Language Revitalization : Doing the Lost Language Ghost Dance*, New York : Springer, 61p.

SILENTMAN, Irene (1995). « Revaluing Indigenous Language Resources Through Language Planning », *The Bilingual Research Journal*, vol. 19, n° 1, p. 179-182.

TSUNODA, Tasaku (2005). « Language revitalization : maintenance and revival ». Dans *Language Endangerment and Language Revitalization : An Introduction*, Berlin : Mouton de Gruyter, p. 168-215.

TURPEL, Mary Ellen (1989-1990). « Aboriginal Peoples and the Canadian Charter : Interpretive Monopolies, Cultural Differences », *Canadian Human Rights Yearbook*, vol. 3, p. 3-45.

WARD, Monica (2003). « Language Documentation and Revitalisation - is there really a conflict? ». Dans MCKENNA BROWN, R. et Joe BLYTHE (dir.), *Maintaining the Links. Language, Identity and the Land*. Bath : Foundation for Endangered Languages, p.158- 164.

WARNER, Natasha, Quirina Luna, Lynnika Butler, et Heather Van Volkinburg (2009). « Revitalization in a Scattered Language Community : Problems and Methods From the Perspective of Mutsun Language Revitalization », *International Journal of the Sociology of Language*, vol. 198, p.135-148.